

Université de Montpellier I
Faculté de Sciences Economiques
CNU 5

**DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR
L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
2004**

Curriculum-Vitae

*

Synthèse des travaux

*

Liste des publications et des travaux encadrés

Sophie THOYER

Enseignant - Chercheur
Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier
UMR Lameta

SOMMAIRE

	Pages
CURRICULUM VITAE	3
SYNTHESE	6
<i>Introduction</i>	6
<i>Chapitre 1 La théorie des choix publics sur l'acceptabilité des réformes</i>	10
L'acceptabilité des réformes agricoles	10
L'économie politique de la décision européenne	13
<i>Chapitre 2 Nouvelles formes de gouvernance : participation, délibérations, et négociations</i>	16
Nature et dynamique des conflits dans les négociations	18
La gouvernance globale du commerce et du développement durable	19
Structures de négociation : pouvoir de marchandage, légitimité et stabilité des décisions	21
<i>Chapitre 3 Instruments négociés et instruments marchands : perspectives de recherches</i>	24
<i>Conclusion</i>	26
<i>Références</i>	27
LISTE DES PUBLICATIONS	31
LISTE DES TRAVAUX ENCADRES	37

SOPHIE THOYER
DOCTEUR EN SCIENCES ECONOMIQUES
INGENIEUR AGRONOME INA-PG

ENSAM

Département SESG

2, place Viala 34030 Montpellier Cedex 1

Tel: (33) 99 61 22 18 Fax: (33) 67 54 58 05 e-mail : thoyer@ensam.inra.fr

37 ans, mariée, 3 enfants

FORMATION ET TITRES

♦ **1996: PH.D EN ECONOMIE** de l'Université de Londres (Wye College).

Titre: " *The political economy of structural adjustment reforms in the context of non-democratic countries: the case of the sugar sector in Morocco*". Directeur de thèse: Prof. J. Kydd

♦ **1990: MASTER OF SCIENCES** en Economie Agricole à Wye College (Université de Londres). Mention Très Bien.

Mémoire: "Assessing and comparing land tenure systems promoted by land reform in Nicaragua (1979-1989)"

♦ **1989: DIPLOME D'INGENIEUR AGRONOME**, Institut National Agronomique Paris Grignon. Spécialisation "développement agricole et systèmes agraires Mémoire de DAA: "Systèmes agraires et redistribution des terres au Nicaragua".

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

♦ **Décembre 1997- présent: MAITRE DE CONFERENCE** au Département de Sciences économiques, sociologiques et de gestion de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier (ENSAM). Maître de conférences 1^{ère} classe depuis septembre 1999 - Membre de l'**UMR Lameta** (Montpellier I, Inra, CNRS, Ensam)

♦ **Janvier 2003 - décembre 2003: ENSEIGNANT-CHERCHEUR INVITE** au *Department of Agricultural and Resource Economics* de l'*University of Western Australia*, dirigé par Prof. M. Burton (Perth, Australie)

♦ **Octobre 1993 - novembre 1997: ASSISTANT CONTRACTUEL EN ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE** à la Chaire d' Economie et Sociologie Rurales de l'ENSAM.

♦ **Septembre 1990 - septembre 1993: ENSEIGNANT-CHERCHEUR** (*lecturer*) en Economie du Développement à Wye College, Université de Londres.

ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE

- **2001-2004** : Coordonnateur d'un Réseau Thématique Européen (Sustra, contract No HPSE-CT-2001-50005) financé par la DG Recherche de la Commission Européenne sur l'articulation entre politiques commerciales et développement durable. **Budget total : 433 260 euros dont 89 900 euros pour l'ENSAM.** Le réseau SUSTRA compte onze partenaires européens. Nous avons organisé cinq conférences pluridisciplinaires sur des thèmes liés à la gouvernance globale et au processus de décision pour la formulation des politiques commerciales. En tant que coordonnateur, j'ai organisé la première qui a eu lieu à Montpellier en mai 2002 sur la thématique « Biens publics globaux et développement durable ». Nous éditons une newsletter régulière, publions des synthèses et des papiers de recommandations politiques après chaque conférence, gérons un site web et animons des forums électroniques. Le réseau Sustra publiera sous ma co-direction deux ouvrages rassemblant les contributions des membres du réseau. Plus d'informations sont disponibles sur nos activités à : <http://www.agro-montpellier.fr/sustra>
- **2001-2004** : Coordonnateur d'un projet de recherche intitulé « *Perception des impacts liés aux OGM et choix publics : contribution à l'étude du processus de décision au sein de l'Union Européenne* », financé par le Ministère de la Recherche français dans le cadre de l'ACI « Impact des OGM » en collaboration avec le Cirad Ecopol. **Budget total de 60 300 euros.** Analyse des conflits potentiels et des stratégies des groupes d'intérêt autour de la construction d'une position européenne commune sur les mesures de biosécurité.
- **2000-2003** : Coordonnateur (avec L. Tubiana initialement) d'un projet de recherche intitulé « Economie politique des négociations internationales environnementales : le cas de la biodiversité », financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, dans le cadre du programme « Concertation-Décision-Environnement ». **Budget total : 69 200 euros.** Grille d'analyse de la dynamique des conflits dans les négociations internationales, participation à plusieurs conférences des parties de la convention biodiversité pour mener des enquêtes auprès des parties prenantes, organisation d'un colloque et animation d'un réseau francophone sur la gouvernance internationale de la biodiversité.
- **1999-2002** : Participation à un projet de recherche portant sur l'élaboration d'outils d'aide à la négociation pour la gestion de l'eau, financé par l'ASS-AQUAE de l'Inra-Cemagref. Développement et calibrage de modèles de négociation sur la qualité de l'eau dans le Tarn et Garonne.
- **1997-2000** : Coordination française d'un projet de collaboration avec le département Agricultural and Resource Economics (principalement L. Simon et G. Rausser) de l'Université de Berkeley, financé par le Fonds France-Berkeley et l'INRA. Développement d'un outil informatisé de simulation des négociations à partir de modèles de marchandages (jeux non coopératifs).
- **1997-1998**: Participation à une étude avec l'ONG Solagral pour la Communauté Européenne (DG agriculture) sur le commerce agricole euro-méditerranéen. Contrat No 49354 de l'appel d'offre VI-P 295 DG VI)
- **1992-1994**: Contrats avec la FAO (Division Analyse des Politiques et Division de la Formation): rédaction et animation à Rome d'un cours sur les politiques d'ajustement structurel et l'environnement à destination des cadres de la FAO ; adaptation en français d'un manuel sur l'analyse des filières en Afrique francophone.
- **1990-1994**: Projet de collaboration scientifique entre le Département d'Economie Agricole de Wye College et l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan-II de Rabat, financé par l'*Overseas Development Agency* (ODA) pour étudier l'impact des réformes d'ajustement structurel sur le secteur agricole.

- **1990-1993:** Tutrice du cours par correspondance organisé et géré par Wye College (*Wye External Programme*). Participation à la rédaction du cours sur l'analyse des politiques agricoles et du cours sur l'environnement. Plusieurs missions (Mozambique, Tanzanie) financées par le British Council pour assurer des cours d'accompagnement aux étudiants inscrits en Master of sciences d'économie agricole.

AUTRES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

- Membre du comité de rédaction de la revue *Economie Rurale* de la Société Française d'Economie Rurale depuis 1997. Responsable de la rubrique « Notes de lecture » depuis 1999.
- Relecteur pour les revues suivantes : *Economie Rurale* ; *Nature-Sciences-Sociétés* ; *World Development* ; *Environmental Modeling and Assessment*

LA FORMULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES: PRESSIONS, DELIBERATIONS, ET NEGOCIATIONS

Les références entre crochets en gras [x] renvoient à la liste de mes publications; Une * indique que l'article est disponible en annexe. Les références entre crochet [x] renvoient à des travaux d'étudiants ou de chercheurs contractuels que j'ai dirigés Les références entre parenthèses (auteur, date) renvoient à la bibliographie générale.

INTRODUCTION

L'analyse économique traditionnelle conçoit l'Etat comme un dictateur bienveillant. Les décideurs politiques sont supposés ainsi avoir des objectifs qui correspondent à ceux de l'intérêt général et mettre en œuvre des politiques qui favorisent une allocation des ressources Pareto-améliorante.

Le développement de nouvelles branches de la discipline, en particulier la théorie du choix social et, plus tardivement, la théorie des choix publics, sans renier les fondements néoclassiques, ont cherché à analyser plus en détail l'articulation entre offre et demande de régulation publique. Plus largement, les approches de la nouvelle économie politique (NEP) ont démontré que le choix des politiques publiques est un compromis négocié entre groupes d'intérêt et arbitré par des hommes politiques qui ont pour souci de rallier des partisans afin de se maintenir au pouvoir. Cette perspective éclaire en partie le fait que les politiques mises en œuvre coïncident rarement avec les recommandations des économistes théoriciens : elles sont de fait le produit d'un équilibre souvent instable entre forces sociales et politiques hétérogènes, qui déterminent les conditions d'acceptabilité des réformes, et sont contraintes par l'héritage des choix passés, par l'incertitude sur le futur, et par la connaissance imparfaite que les régulateurs ont des structures de production et de préférence des agents privés.

La nouvelle économie politique rassemble ainsi des approches très diverses qui ont pour point commun de se démarquer du mythe de l'Etat Léviathan, omniscient et bienveillant, pour analyser plus précisément la nature du marchandage politique qui préside à la décision publique : les agents publics, élus ou nommés, à qui les agents privés ont délégué une partie de leur pouvoir de décision au nom de l'intérêt collectif (Persson et Tabellini, 1990) utilisent ce privilège comme une monnaie d'échange pour obtenir que cette délégation leur soit renouvelée et ainsi bénéficier des avantages liés à cette situation. Il usent donc de leur pouvoir de régulation pour assurer des rentes (ou autres formes d'avantages) aux groupes d'agents privés dont ils souhaitent obtenir le soutien. Cet échange de régulation favorable contre promesse de soutien politique est analysé comme un marché auquel peuvent s'appliquer les

outils d'analyse micro-économique classique par l'école des choix publics américaine initiée par les travaux fondateurs de Downs (1957) et Buchanan et Tullock (1962) et popularisée par Posner (1974) et Peltzman (1976). Il existe de fait une grande variété de modèles en fonction de la nature du marché politique décrit: les modèles politiciens-électeurs de Downs (1957), Buchanan et Tullock (1962), les modèles de capture développés par Stigler (1971), les modèles de recherche de rente (Krueger, 1974; Bhagwati, 1982), les modèles de concurrence de groupe (initiés par Olson, 1965 et repris par Becker 1983), et les modèles sur le comportement discrétionnaire des bureaucraties (Niskanen, 1971).

Parallèlement se sont développées les approches plus positives, moins centrées sur la discipline économique et empruntant aux sciences politiques, à la sociologie politique et même au droit pour comprendre la nature des relations entre un régulateur public et la dite société civile. Ils ont donné naissance à des travaux qui ont l'inconvénient de ne pas s'inscrire dans un cadre théorique unifié mais qui sont fertiles et respectent mieux la complexité des situations décrites.

C'est dans ce cadre que s'est construite la première partie de mon parcours de recherche. J'ai travaillé sur les politiques agricoles, aussi bien dans les pays en voie de développement, que dans les pays de l'OCDE, en m'interrogeant plus spécifiquement sur les conditions d'acceptabilité des réformes, dans un contexte où les programmes d'ajustement structurel d'une part et les négociations de libéralisation du commerce à l'Organisation mondiale du commerce d'autre part, ont imposé une révision substantielle et relativement rapide à la fois du montant des soutiens à l'agriculture et de la nature des aides. Mes conclusions sont que les modèles de concurrence entre groupes d'intérêt permettent d'éclairer d'une part la tyrannie du statu quo qui a sévi longtemps, puis le mouvement plus rapide des réformes enclenché depuis plus de dix ans, fondé principalement sur un système de compensation des groupes perdants. J'ai investi aussi plus récemment sur la confrontation des intérêts nationaux dans la prise de décision à l'échelle communautaire et sur les stratégies adoptées pour infléchir les politiques européennes. **C'est le travail décrit dans le chapitre 1.**

Mes travaux ont alors suivi tout naturellement l'évolution des procédures de la décision publique. Depuis les années 80, le phénomène concomitant de décentralisation d'une part et de globalisation d'autre part, a deux effets notables : non seulement, il transfère une partie de la décision publique hors de l'échelon national, mais il introduit aussi des procédures de coordination différentes entre acteurs publics et acteurs privés. Ainsi, le mouvement de décentralisation s'est accompagné d'une redéfinition de la gestion publique locale, donnant plus de place à l'échange d'informations, la concertation, la construction d'objectifs collectifs, voire même la négociation entre parties prenantes des instruments de régulation à adopter (Lascoumes et Le Bourhis, 1998; Caillaud, Jullien et Picard, 1996). L'internationalisation des politiques, quant à elle, illustrée entre autres, par l'importance croissante des engagements de libéralisation des échanges, et par la multiplication des accords multilatéraux d'environnement, ne peut pas être interprétée trop naïvement comme une simple confrontation inter-étatique dans laquelle les gouvernements sont les uniques acteurs. On assiste aussi à l'élaboration de nouvelles formes de gouvernance dans lesquelles différents groupes de la société civile confrontent leurs préférences dans des procédures peu stabilisées et fortement contestées (Jacquet, Pisani-Ferry et Tubiana, 2002).

Or les politiques environnementales et de gestion des ressources sont un domaine dans lequel ce double mouvement est particulièrement flagrant. La préservation des ressources renouvelables et le contrôle des pollutions relèvent de fait souvent plus d'un problème de

gestion d'un bien public local (lorsque les externalités sont circonscrites à une zone de dommage que l'on peut identifier) ou de contribution à un bien public global (lorsque les externalités peuvent affecter l'ensemble de la planète). Il est donc assez naturel que l'échelon national choisisse de se dessaisir partiellement de son pouvoir de régulation pour ré-investir des échelles de décision plus appropriées. L'évolution des formes de décision pour inclure des procédures participatives, concertées, voire négociées ou même déléguées (au sens de *devolution*) répond aussi à l'embarras du décideur public face à la valeur à donner aux biens environnementaux et, donc, à la difficulté de mobiliser les outils classiques d'aide à la décision comme les analyses coûts-bénéfices (Point, 1998). Laisser les acteurs confronter leurs préférences et construire ensemble une stratégie d'action collective est une manière de faire émerger la préférence sociale, plutôt que de l'imposer à priori. Cependant, ces procédures soulèvent de nombreuses questions sur lesquelles les travaux classiques de l'économie sont peu diserts: peut-on identifier une structure de négociation qui garantirait l'optimalité parétienne du compromis obtenu? Quel est l'impact de la structure de négociation sur le pouvoir de marchandage des parties et sur l'issue du jeu? les pouvoirs publics doivent-ils intervenir dans ces négociations et comment? Mes travaux ont donc porté sur la façon dont pouvait se constituer un accord acceptable et stable à partir de procédures négociées : je me suis intéressée aussi bien à des procédures locales (dans le domaine de la gestion de l'eau) qu'à des négociations internationales (principalement dans les domaines de la biodiversité et de la biosécurité). Certes, on peut penser à priori qu'il existe un gouffre conceptuel entre ces deux types de négociation et de fait, elles ont donné lieu à deux communautés de recherche et deux types de littérature qui ne se croisent que très peu. Mais mes travaux empiriques m'ont persuadée que certaines questions de recherche pouvaient être pertinentes aux deux échelles et que des outils méthodologiques pouvaient être exportés utilement d'un cas à l'autre. Dans cette optique, j'ai plus particulièrement développé la question de la nature et de la dynamique des conflits qui structurent la négociation et le rôle de la structure de négociation sur le pouvoir de marchandage et les capacités d'alliance des parties prenantes. **Ce programme de recherche est décrit dans le chapitre 2.**

Ce deuxième volet de ma recherche m'a amenée récemment à travailler plus spécifiquement sur les avantages et les désavantages d'une régulation par engagements volontaires, faisant l'objet d'un contrat librement signé ou d'une transaction librement consentie entre agents privés et autorité publique, par opposition aux décisions imposées par une autorité centrale. Dans le cadre international, il peut difficilement en être autrement puisqu'il n'existe pas d'autorité supranationale légitime pour imposer une règle commune à tous les Etats. La négociation est donc le seul moyen d'amener les parties prenantes à coopérer, et l'accord obtenu doit pouvoir s'appuyer sur des coalitions stables et résistantes à la renégociation (*re-negotiation-proof*). En revanche, dans le cadre national, les engagements volontaires, comme les solutions négociées, sont une des manières de s'affranchir des problèmes de résistance aux réformes, qui souvent minent leur efficacité. Il s'agit alors de contourner au mieux le problème des asymétries d'information entre acteurs privés et régulateurs afin de limiter la rente versée aux premiers et de s'assurer de l'efficacité de la solution. La littérature de *mechanism design* (Laffont et Martimort, 2002) est riche sur ce sujet. J'ai travaillé dans le domaine de l'eau, en comparant différents mécanismes de ré-allocation des droits d'eau, les approches négociées, les approches contractuelles et les mécanismes marchands de rachat des droits par les autorités publiques, plus précisément les enchères multi-unitaires. L'un de mes objectifs à plus long terme est d'explorer les synergies entre régulation négociée et régulation marchande dans le cadre de la politique environnementale, à partir des questions de recherche suivantes: existe-il des catégories de biens publics environnementaux qui se prêtent mieux à une forme de régulation plutôt qu'à une autre et pourquoi? Peut-on envisager des mécanismes

mixtes alliant négociations et mise en concurrence des acteurs et qui permettraient d'obtenir des compromis plus stables? Je travaillerai plus spécifiquement sur les politiques de l'eau en comparant les réformes européennes, australiennes et californiennes. **Ces projets de recherche à moyen et long terme sont décrits dans le chapitre 3.**

Ma recherche s'est donc focalisée sur le processus de formulation des politiques publiques, principalement dans le champ environnemental et agricole. J'ai adopté une approche positive permettant de comprendre l'écart entre les politiques optimales recommandées par les économistes et les politiques socialement acceptables. Je suis restée ouverte à une approche pluridisciplinaire, qui sait emprunter, mobiliser les méthodes, les questions et restituer les résultats des travaux conduits dans d'autres disciplines pour renforcer la capacité explicative et analytique de l'économie. J'ai aussi privilégié les travaux appliqués, répondant à des questions de recherche initiées par les acteurs de terrain et je me suis efforcée de restituer les conclusions de ces travaux, sous forme de séminaires ouverts ou d'articles de vulgarisation. Ce choix est certainement un héritage de ma formation initiale d'ingénieur, qui me permet d'appréhender avec une relative facilité les approches intégrées et pluridisciplinaires. Mais, il est avant tout le résultat d'une volonté délibérée de mettre aussi mes travaux de recherche au service de ma mission d'enseignement dans une école d'ingénieurs agronomes. Je souhaite pouvoir communiquer à mes étudiants, sans renoncer à les initier aux exigences théoriques d'une discipline, l'importance d'appréhender un problème de formulation de politique dans sa complexité, en y incorporant les points de vue de différents acteurs et en sollicitant les connaissances scientifiques disponibles.

CHAPITRE 1

La nouvelle économie politique des réformes de politiques agricoles et environnementales

Alors que la sophistication croissante des travaux de l'économie publique permet d'affiner les recommandations pour des politiques économiques pareto-optimales, relativement peu de recherches ont été entreprises sur la faisabilité politique de ces recommandations. Or les exemples abondent, aussi bien au niveau international que national, dans lesquels les tentatives de réforme de la politique publique se heurtent à des problèmes de conflits d'intérêt entre groupes et donnent lieu à des négociations parfois longues et laborieuses, débouchant le plus souvent sur des solutions non optimales au sens de Pareto. Il est donc nécessaire d'enrichir les analyses de l'économie publique par des analyses d'économie politique qui, en se plaçant d'emblée dans une optique d'optimum de second rang, aident à la mise en place de processus de négociation et à la formulation de propositions de politiques susceptibles d'obtenir un accord politique plus efficace. Les critères d'efficacité sont alors le temps de négociation et la qualité du consensus obtenu, qui permet de renforcer la stabilité de l'accord.

L'ensemble des travaux décrits dans ce chapitre s'inscrit donc dans l'approche de la nouvelle économie politique, le plus souvent à partir d'une analyse en termes de choix publics. Je me suis inspirée plus spécifiquement des modèles qui ont été développés pour expliquer la persistance de la protection du secteur agricole dans les pays développés. Deux articles fournissent un panorama assez complet de cette littérature plutôt riche (Swinnen et Van der Zee, 1993 ; Sarker et al, 1993). J'ai écrit dans un but didactique un chapitre en français sur l'économie politique des soutiens à l'agriculture dans les pays développés qui expose de manière simplifiée les modèles de concurrence entre groupes et aux modèles politiciens-électeurs et leur application au secteur agricole. Ce chapitre est complété par une recherche ponctuelle pour illustrer en quoi les approches de la nouvelle économie politique permettent d'interpréter le *Fair Act* américain de 1996 et les convergences possibles des modèles européens et américains [14]. Ce chapitre fait partie d'un ouvrage que j'ai co-édité avec deux collègues de la Chaire d'Economie et Sociologie Rurales de l'ENSAM, intitulé « Agriculture et alimentation en quête de nouvelles légitimités » et qui avait pour ambition de faire le point sur les grands enjeux des politiques agricoles et agro-alimentaires en France[13].

1. L'acceptabilité politique des réformes agricoles

1.1 *L'impossible réforme du secteur sucrier au Maroc*

L'objectif de mon PhD [1] était de proposer une méthodologie de recherche sur la faisabilité politique des réformes de politiques agricoles dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Mon cas d'étude a porté sur la filière sucre marocaine et sur l'évaluation des stratégies de soutien ou d'opposition à sa réforme des différents groupes impliqués, producteurs, transformateurs, bureaucratie agricole et élus. L'organisation de la filière sucrière au Maroc se caractérise à la fois par une stratégie collective de demande de protection et par une concurrence interne forte pour le partage de la rente. Le programme d'ajustement, en remettant en cause ce fonctionnement, a déclenché des actions défensives de différents groupes d'intérêt, y compris la bureaucratie. L'équilibre politique entre les revendications des

groupes et les exigences de la Banque Mondiale a été maintenu par des concessions faites au programme de réformes initialement prévu. De telles altérations ont fortement atténué les effets redistributifs de la réforme et les gains d'efficacité attendus.

Les principaux apports de cette thèse sont donc :

a) L'application des modèles de choix publics aux régimes non démocratiques: les marchés politiques décrits et modélisés dans la littérature des choix publics ont pour cadre des fonctionnements démocratiques où le vote peut être considéré comme la monnaie d'échange entre les groupes et le pouvoir. Les régimes non démocratiques, dans leur grande diversité, ont des caractéristiques communes (absence de légitimité électorale, usage de la répression, clientélisme, absence de réseaux d'expression des préférences transparents et institutionnalisés), qui rendent la modélisation de leur marché politique délicate. Seuls quatre modèles principaux des relations politico-économiques avaient été recensés dans la littérature (Bloch, 1986 ; Wintrobe, 1990 ; Morrisson, Lafay et Dessus, 1993 ; Frey et Eichenberger, 1992). Pour analyser le marché politique, la thèse s'appuie sur une version développée du modèle de Frey et Eichenberger (1992) qui permet d'incorporer des éléments de feedback et de dynamique. Ce modèle endogénéise la variable politique en faisant l'hypothèse que l'Etat choisit les politiques économiques de façon à maximiser sa fonction objectif sous la contrainte d'équilibre budgétaire. Les arguments de la fonction d'utilité du gouvernement sont la probabilité de se maintenir au pouvoir et sa capacité de détournement de l'argent public. La typologie de Rausser (1982) permet de distinguer les politiques PERT (politiques visant à se rapprocher de l'efficacité pareto), les politiques PEST (politiques visant à acheter du soutien politique en induisant des transferts vers certains groupes aux dépens du bien-être global) ainsi que les politiques de répression. A partir de ce circuit politico-économique, on peut définir un modèle d'offre et de demande de soutien politique. Le prix du soutien est mesuré par le coût d'opportunité de la renonciation du gouvernement à détourner l'argent public pour sa consommation personnelle. On détermine, comme dans le cas d'un modèle microéconomique, les conditions d'optimisation de l'allocation budgétaire, et on peut distinguer: (i) les tactiques de court terme : l'allocation des dépenses budgétaires est faite de façon à ce que le revenu marginal, en termes de soutien politique, de la dernière unité dépensée soit la même si elle est allouée à des politiques PERT, PEST ou de répression, ou entre un groupe *i* et un groupe *j*. Ces règles de comportement forment le cadre d'analyse de la phase de mise en oeuvre des réformes qui se caractérise justement par des contrats de court terme avec asymétries d'information entre le principal (la Banque Mondiale) et l'agent (le gouvernement marocain) ; (ii) les stratégies de long terme: elles consistent, par une réorganisation des alliances politiques, à abaisser le coût du soutien en induisant un déplacement des courbes d'offre et de demande de soutien politique [53].

b) La caractérisation et la quantification des intérêts des différents groupes participant à la réforme : l'étude des comportements de recherche de rente des agents privés et publics a mis en évidence les mécanismes de coordination, de conflits et de coalitions implicites ou explicites entre les différents niveaux de la filière sucrière marocaine. Elle a permis de comparer les fonctions de réaction des groupes à travers leur capacité de mobilisation, leur influence sur les pouvoirs publics et leurs moyens d'action. Les rentes ont été mesurées en comparant les prix intérieurs avec les prix qui auraient prévalu dans une situation sans distorsions. Des modèles de programmation mathématique d'exploitations agricoles ont été construits pour estimer les fonctions d'offre de plantes sucrières dans différents périmètres irrigués et simuler le marché qui s'établirait entre producteurs et sucreries dans la perspective d'une libéralisation des prix. L'objectif était de démontrer que le

marché obtenu serait peu concurrentiel, caractérisé par une position dominante oligopsnonique des transformateurs, qui leur permettrait de se créer un nouvel espace de captation de rentes, moins contestable (au sens de Baumol) que les rentes obtenues par l'intermédiaire du marché politique [12]*

c) **L'analyse plus spécifique de la phase de mise en oeuvre des réformes:** elle a longtemps été négligée par les chercheurs et les institutions internationales, qui faisaient implicitement l'hypothèse qu'elle n'était qu'une étape technique d'application d'une décision politique. Ce n'est qu'avec les travaux de Grindle et Thomas (1991) qu'il a été reconnu que la mise en oeuvre est aussi un processus politique au cours duquel peuvent se renégocier le contenu et les modalités d'une réforme. La thèse s'appuie sur ce cadre d'analyse qui conçoit la réforme comme un processus dynamique où s'affrontent deux fonctions divergentes qui se développent en fonction de l'information progressivement révélée par la mise en oeuvre, les coalitions de soutien et les coalitions d'opposition. Elle permet d'avancer l'hypothèse (qui serait à vérifier dans un cas plus général) que, lorsque la structure du marché politique s'éloigne des conditions démocratiques, avec des asymétries d'information fortes, le marchandage politique autour des réformes se fait davantage durant la phase de mise en oeuvre que lors de la phase d'élaboration des politiques [25], [26].

1.2 La politique céréalière en Tunisie comme variable d'ajustement politique

Pour compléter cette analyse, j'ai co-encadré la thèse de S. Louafi [59] sur l'économie politique du secteur céréalière en Tunisie à partir d'une estimation sur le long terme de la fonction de préférence politique (FPP) du Gouvernement tunisien. La FPP a été développée initialement par Rausser et Freebairn en 1974 et utilisée principalement pour l'analyse du poids relatif des producteurs, des consommateurs et des contribuables dans les politiques agricoles sectorielles des pays de l'OCDE (Burton, 1985; Riethmuller et Roe, 1986; Oehme et Yao, 1990). L'hypothèse sous-jacente est que les choix de politiques sont déterminés de manière endogène par la maximisation sous contrainte de la fonction d'utilité du gouvernement, fonction dont les arguments sont les mesures de bien-être des différents groupes de pression, pondérées par leur "poids politique". L'analyse de l'évolution des politiques permet donc de révéler les poids politiques des groupes (c'est à dire les préférences du gouvernement). Le poids politique peut être interprété dans une perspective stricte de modèle de lobbying ou de marché électoral, comme la capacité du groupe à organiser son action collective. Dans un contexte élargi, il reflète aussi les préférences intrinsèques de l'Etat pour certains groupes de la société, préférences liées à des facteurs historiques, idéologiques, sociaux et institutionnels. Ce travail a aussi consisté à contourner une des principales critiques de cette méthode exprimée par Bullock (1994) et le plus souvent ignorée, qui démontre qu'on ne peut distinguer les effets "substitution" sur les courbes d'iso-utilité du gouvernement, des effets "transformation" sur la frontière de production de surplus. Autrement dit, l'évolution des poids politiques peut traduire indifféremment un changement de préférence du gouvernement ou un déplacement de la frontière de Pareto. Notre travail [28], [46] a donc couplé l'évaluation quantitative des poids politiques sur une période longue (de 1970 à 1998), à une analyse historique des actions des groupes d'intérêt, de façon à distinguer les changements tactiques de préférence, répondant au marché politique immédiat (manifestations etc.), des évolutions à long terme liés aux conditions macro-économiques et aux arbitrages intersectoriels (prix élevés à l'agriculture versus compétitivité industrielle).

1.3 Acceptabilité politique des réformes de gestion de l'eau et corruption

A une autre échelle, j'ai étudié dans le cadre d'un projet co-financé par l'IIMI¹-Pakistan et le Cemagref, avec P. Strosser et JD Rinaudo, le rôle des stratégies de captation de rentes dans une économie corrompue et les conséquences sur l'acceptabilité des réformes. Ce travail s'est appuyé sur un cas empirique, les grands périmètres irrigués du Penjab Pakistanais dans lesquels un système élaboré de relations socio-politiques permet aux agriculteurs les plus puissants d'accaparer l'eau d'irrigation aux dépens des autres. Suivant les recherches de Wade (1982), Gardner (1983), et Dinar et al (1998), nous avons analysé les comportements individuels de recherche de rente des agriculteurs par la quantification de rentes en eau qu'ils s'approprient illégalement et par la valorisation de cette rente (à partir de modèles de simulation hydrauliques et économiques initialement développés par l'IIMI-Pakistan), identifié les coalitions et les stratégies d'influence sur le marché politique local, et mesuré la capacité des acteurs à détourner une réforme menaçant de remettre en cause le système de rente existant [10]*, [15]

2. L'économie politique de la décision européenne: le cas de la politique communautaire de biosécurité

L'économie politique de la politique européenne constitue un autre volet intéressant d'étude car elle introduit des dimensions nouvelles sur l'articulation entre les marchés politiques nationaux des Etats membres et la décision communautaire. Les débats actuels sur le projet constitutionnel européen se focalisent sur les procédures de décision collective, la structure du vote (Kirman et Widgren, 1995; Laruelle et Widgren, 1998) et le pouvoir de marchandage qui en résulte, les responsabilités respectives de la Commission, du Parlement Européen et du Conseil Européen (Napel et Widgren, 2003), et plus à l'amont, la subsidiarité et les décisions à plusieurs niveaux (Iida, 1993; Segendorff, 1998)

Nous nous sommes inspirés de ces travaux pour mener une étude de long terme sur l'économie politique des mesures communautaires de biosécurité. J'ai coordonné de 2001 à 2004 le projet "Perception des impacts liés aux OGM et choix publics : contribution à l'étude du processus de décision au sein de l'Union Européenne", qui a aussi impliqué des chercheurs du Cirad Ecopol (principalement F. Jesus). Ce projet s'inscrivait dans l'ACI "Impact des OGM" financée par le Ministère de la Recherche et de la Technologie [18]

La controverse scientifique concernant l'impact négatif potentiel des OGM sur l'environnement et la santé est progressivement devenue une controverse sociale en Europe, poussant l'Union européenne à reconsidérer le dispositif de législation commune sur la biosécurité qui avait été mis en place à partir de 1990. Mais, parce qu'il existe une multiplicité des risques encore mal évalués scientifiquement et qu'ils sont différemment perçus et véhiculés par chaque acteur, il est difficile de ramener le choix public à une évaluation objectivable et quantifiable des risques liés aux OGM [5]. Le débat est donc avant tout marqué par les divergences des intérêts politiques et économiques des différents Etats membres et par la mobilisation des opinions. Les conflits se sont cristallisés dans le processus de négociation entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil et il a

¹ International Institute of Management of Irrigation

fallu plus de cinq ans pour que soit signée la Directive 2001/18 remplaçant la Directive 90/220. Dans ce contexte, les organisations non gouvernementales ont constitué un protagoniste particulier dans la mesure où elles ont su à la fois revendiquer le rôle de porte-parole des opinions publiques et en être les architectes. Une problématique de recherche intéressante était d'analyser comment dans un contexte d'incertitude scientifique, de controverse sociale, et d'enjeux économiques forts pouvait se construire, à l'échelle européenne, une stratégie collective et unifiée d'évaluation et de gestion des risques.

Ce travail s'est appuyé sur une étude juridique comparée des dispositions prévues dans les deux Directives [57], avec un repérage chronologique minutieux des compromis successifs obtenus au cours de la procédure de co-décision. Il a été complété par une série d'entretiens auprès de ceux qui ont participé à la négociation, représentants des ministères de différents pays membres, parlementaires européens et membres de la Commission européenne, afin de déterminer les prises de position de ces différents acteurs durant les négociations [58]. Un traitement similaire de l'information a été conduit auprès des groupes de pression, principalement les ONG environnementalistes, avec analyse chronologique de leurs déclarations officielles, de leurs actions et enquêtes sur leurs motivations et leurs stratégies [55]. La concurrence de lobbying entre ONG et firmes de biotechnologie a été formalisée dans le cadre d'un modèle de théorie des jeux, appliqué ensuite au contexte français [63]: ce modèle a permis, par l'évaluation d'un certain nombre de paramètres pesant sur le marché politique français, d'expliquer le revirement de la position française en 1998 sur la question du maïs Bt.

Je me suis appuyée sur ces travaux que j'ai cordonnés pour construire, avec J. Rouchier (CNRS, Greqam) un modèle plus formel du processus de décision européen en matière d'autorisation de nouveaux OGM, afin de comparer les directives 90/220 et 2001/18. En partant des constats de notre étude précédente sur le poids important des lobbies dans les prises de position des représentants au Conseil, nous avons fait l'hypothèse que pour les notifications donnant lieu à une controverse scientifique forte, l'interprétation plus ou moins stricte du principe de précaution au cours de la procédure (et donc le rejet ou au contraire l'acceptation d'une demande d'introduction d'un nouvel OGM) est fonction du rapport d'influence entre partisans et opposants aux biotechnologies, qui fait évoluer la perception de l'utilité et des risques par les opinions publiques, et qui pèse sur les positions des décideurs. Nous avons formalisé ce marché politique à partir d'un modèle de mise en concurrence des groupes, fondé sur la théorie des jeux (Tullock, 1980). L'originalité de notre modèle est de prendre en compte les effets d'interaction et de feedback entre les marchés politiques au niveau national et le compromis communautaire. Nous l'avons développé, pour représenter les interactions des 15 pays de l'UE, dans un cadre de simulation multi-agents [4]*, [38].

Les principales conclusions sont que la Directive 2001/18 contribue effectivement à réduire l'écart entre les décisions prises et les préférences des opinions publiques: elle permet donc en partie de réduire l'impopularité de la décision collective et améliore donc la légitimité du processus. Mais la nouvelle structure de décision et de vote limite aussi significativement le nombre d'autorisations de mise en marché par rapport à ce qu'aurait permis la procédure de 1990: on peut considérer qu'elle constitue un frein à l'expansion du marché des biotechnologies en Europe, ce qui peut être interprété comme un désavantage compétitif. En revanche, contrairement à ce qui est implicitement attendu de la nouvelle Directive, le modèle semble indiquer que la multiplication des processus de consultation ne contribue pas à diminuer l'hétérogénéité des préférences nationales mais a plutôt tendance à radicaliser les positions des groupes d'influence et à renforcer les stratégies de lobbying. Ce modèle

confirme aussi que le lobbying le plus efficace est celui qui cherche à renforcer les alliances existantes (privilégier les actions d'influence en direction des pays ou des hommes politiques qui ont déjà des opinions proches de celles que le groupe de pression défend) plutôt que de chercher à faire basculer les positions des opposants.

Ce travail n'est qu'une première étape permettant de modéliser le jeu d'influence dans un système de gouvernance à plusieurs niveaux et impliquant des acteurs hétérogènes, élus, technocrates, électeurs et groupes d'intérêt. Il met en évidence qu'une analyse plus poussée doit être conduite sur deux aspects fondamentaux de la décision publique européenne: (i) les canaux d'influence et les stratégies des groupes d'intérêt et plus spécifiquement les groupes privés qui agissent de manière moins publique (ii) les processus de construction et de légitimation d'une décision collective: doivent-ils nécessairement passer par un vote, et si oui, quelle doit être la pondération des voix et quels sont ceux qui doivent les porter ? quelle est le rôle des procédures de consultation et de délibération? J'élargis progressivement cette recherche autour de deux thèmes: celui de la politique agricole commune, en collaboration avec M. Petit [61] et celui de la politique européenne commerciale [35].

CHAPITRE 2

Les nouvelles formes de gouvernance : participation, délibération et négociations

On assiste depuis près de vingt ans à une remise en cause du modèle de décision hiérarchique et centralisée pour privilégier des procédures de choix public qui font appel non seulement à la consultation des citoyens concernés mais aussi à leur participation active. C'est une évolution qui caractérise plus particulièrement les décisions relatives à la gestion environnementale pour des raisons évidentes : le décideur public se trouve en effet confronté à des revendications hétérogènes des citoyens entre lesquelles il lui est difficile d'arbitrer car les outils économiques classiques d'aide à la décision sont invalidés par la difficulté d'attribuer une valeur aux biens environnementaux et un taux d'actualisation. Certes, les économistes ont développé des méthodes pour tenter de révéler cette valeur sur des marchés connexes (méthode des marchés hédoniques, méthode des coûts de transport), ou en invitant les acteurs eux-mêmes à indiquer leurs dispositions à payer ou à recevoir (modèles de *stated preference*, de type analyse contingente ou *choice modeling*). Mais la construction de telles valeurs est partiellement invalidée par la multiplicité des ordres de justification auxquels se réfèrent ceux qui défendent l'environnement (Godard, 1990 ;1997), et par le refus pour certains, d'admettre la substituabilité entre des objectifs économiques et des objectifs environnementaux. Les procédures négociées sont donc proposées comme le moyen de faire émerger une préférence collective par la confrontation des points de vue, d'identifier ainsi les compromis acceptables et de résoudre les conflits. C'est sur cette base qu'a été promulgué aux Etats Unis en 1990 le *Negotiated rule-making Act*, qui recommande que les conflits liés à la gestion des biens publics locaux puissent être arbitrés directement entre les parties prenantes.

Les effets attendus de la mise en place de procédures de négociation localement négociées sont: une décision mieux informée avec des choix de gestion mieux adaptés aux contraintes et aux préférences locales; une plus grande responsabilisation des acteurs permettant de contourner (en partie du moins) le problème du passager clandestin ; une légitimité plus grande de la décision facilitant la mise en œuvre et se traduisant par moins de contestation juridique et une meilleure stabilité des accords obtenus (Keeney et Raiffa, 1976 ; Caldart et Ashford, 1998 ; Pellow, 1999).

Traditionnellement, les auteurs dessinent la carte de ces processus participatifs dans un continuum d' *empowerment* croissant des acteurs locaux, allant de la consultation qui consiste simplement à présenter un projet aux citoyens et à enregistrer leurs réactions, réduisant ainsi les doubles asymétries d'information entre gouvernants et gouvernés, à la décentralisation de la décision et aux processus de délégation (*devolution*) dans lesquels l'Etat re-délègue une partie de son pouvoir aux citoyens, dans un contexte poussé de subsidiarité de la décision.

Il faut souligner qu'on retrouve des démarches parallèles à l'échelle internationale, dans la construction de la réflexion sur le développement durable. Certes, toute décision concernant les problèmes d'environnement globaux ne peut qu'être le produit d'une négociation inter-étatique, puisqu'il n'existe pas d'autorité supra-nationale légitime pour arbitrer entre des préférences nationales divergentes et imposer la mise en œuvre d'une solution collective.

Mais, depuis la publication du rapport Brundtland en 1987, l'importance des procédures de développement participatives est mise en avant. Sur la scène internationale, cela se traduit par l'ouverture progressive des négociations aux acteurs non étatiques, sous forme d'information accrue et d'invitations à s'exprimer et à participer aux groupes de travail. Ces acteurs prennent donc une part croissante aux débats pour représenter les intérêts privés ou collectifs, même si la décision reste le monopole des Etats.

A l'échelle locale, comme à l'échelle internationale, cette nouvelle méthode d'action s'impose alors comme un objet de recherches aux sciences sociales qui, avec des approches extrêmement diverses provenant de disciplines et de courants théoriques différents, adressent trois grands types de questionnements :

- Les approches concertées et négociées peuvent-elles contribuer à révéler la fonction de bien-être social, en s'imposant comme une méthode particulière d'agrégation des préférences ?
- Comment construire des outils d'aide à la négociation qui permettent d'identifier et de mesurer les biais introduits par la structure de négociation retenue (poids politique des parties prenantes, règle de décision, distribution de l'information, etc.) ?
- Quelle est l'efficacité comparée des procédures négociées par rapport à des procédures marchandes ou de régulation: en termes de Pareto-optimalité, en termes de stabilité de la solution obtenue, en termes de coûts de transaction pour aboutir à la solution ?

Les économistes ont investi sur ces questions principalement travers la théorie des jeux: à la suite des travaux de Nash sur le marchandage bilatéral et sur les accords coopératifs, c'est tout un pan de l'économie mathématique qui se développe autour des notions d'équilibres de jeux coopératifs ou non coopératifs. Mais c'est Raiffa (1982) qui ouvrira la voie des applications empiriques, en illustrant, à partir d'études de cas tirées principalement des questions internationales, des archétypes de situations de négociation. A leur suite, on a assisté au développement rapide depuis 15 ans d'une théorie de la coopération internationale environnementale dont l'objet d'application a été, presque exclusivement, les négociations de la Convention sur le réchauffement climatique (Carraro et Siniscalco, 1998 ; Rotillon et Tadzait, 1996, 1998 ; Batabyal, 2000) et qui se sont surtout attachés à expliciter des concepts de solutions stables (*self-enforcing*, *re-negotiation-proof agreements*, etc.). Les modèles théoriques montrent que des coalitions stables ne s'obtiennent que sous deux conditions (Barrett, 1998): quand la coopération ne s'organise qu'autour d'un tout petit nombre de pays et on peut alors avoir des gains de coopération élevés (*deep but narrow*), ou quand les gains de la coopération sont très minces comparés à l'équilibre de non accord et on peut alors élargir la coalition (*wide but shallow*). Cela mène à une vision plutôt pessimiste pour l'avenir des négociations internationales.

Il est intéressant de souligner (et de déplorer), avec Neumayer (2001), la quasi-absence de références croisées entre cette recherche, formalisée et relativement déconnectée de la réalité des négociations quotidiennes, et toute la littérature sur les relations internationales, développée par les sciences politiques depuis plus de 30 ans. Ainsi, cette dernière met en avant les fonctions de coordination qu'un régime assure (Krasner, 1982), répondant ainsi partiellement au problèmes d'équilibres multiples soulevés par la théorie des jeux (Botteon et Carraro, 1997). Elle rappelle que les pays sont souvent plus préoccupés par les problèmes de redistribution et de gains relatifs que par la recherche d'efficacité au sens de Pareto (Young 1989). Enfin, la théorie des régimes éclaire l'importance des relations de confiance, de

connaissance et familiarité avec les autres pays, et des effets réputationnels dans la mise en place de la coopération et montre que ces facteurs peuvent induire des pays à coopérer même si cela ne semble pas être dans leur intérêt égoïste et immédiat (Hasenclever, Mayer et Rittberger, 1996).

Sur les négociations locales, la théorie des jeux est moins mobilisée: en dehors de l'école des Commons d'Ostrom, qui se concentre plus sur l'action collective que sur la décision, c'est dans les travaux de recherche opérationnelle qu'on trouve des avancées intéressantes autour de la construction d'outils d'aide à la négociation. Ces outils ont pour vocation d'aider les acteurs de la négociation à trouver un compromis. Il existe deux catégories d'outils: ceux qui organisent la négociation de façon centralisée autour d'un médiateur qui dispose d'une information parfaite des préférences de tous les joueurs (par exemple Ethamo et al, 2001); et ceux qui structurent la négociation de manière décentralisée avec mise en commun ou non de l'information sur les préférences respectives des joueurs (par exemple, Shakun, 1992). Ces travaux distinguent la phase de formulation du problème, qui correspond à la construction d'une représentation partagée du problème et d'un langage commun; et la phase de négociation associée à l'évaluation des effets redistributifs des variables négociées (Morardet et Rio, 2003).

En conclusion, la question des décisions collectives négociées est l'objet de travaux de recherches riches mais relativement disparates, avec des apports importants de la sociologie et des sciences politiques, l'économie se focalisant presque exclusivement sur l'outil théorie des jeux. Malheureusement, il y a très peu de croisements de littératures, ni entre sciences sociales et économie plus formalisée d'une part, ni entre négociations locales et négociations internationales. Or nous avons montré à partir de quelques exemples comment les questionnements et les méthodes utilisées au niveau local pouvaient contribuer à développer les recherches sur les négociations locales et vice-versa [48].

J'ai donc volontairement adopté une approche et des thèmes de recherche me permettant de mieux explorer les synergies possibles entre ces différents travaux, en privilégiant deux axes, la dynamique des négociations et la structure des négociations.

1. Nature et dynamique des conflits dans les négociations

Cette recherche s'inscrit dans le projet « Economie politique des négociations internationales environnementales : le cas de la biodiversité », que j'ai coordonné, avec un financement sur trois ans du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, dans le cadre du programme "Concertation-Décision-Environnement". Notre objectif était d'identifier les déterminants de la dynamique des négociations internationales environnementales afin de mieux anticiper leur évolution et de mieux adapter la structure de négociation au problème traité. Nous avons fait l'hypothèse que la nature des conflits n'est pas constante et qu'elle impose donc de mobiliser différents outils théoriques et méthodologiques en fonction de la phase de la négociation qui est étudiée. Notre cadre analytique s'appuie sur la grille de lecture des problèmes de politique internationale de Hisschemöller et Gupta (1999), qui elle-même s'inscrit dans le courant théorique de l'analyse des régimes internationaux. Hisschemöller et Gupta distinguent quatre problèmes de politique à partir de deux critères : (i) le consensus ou l'absence de consensus sur les valeurs qui sous-tendent l'identification et la définition du problème. Ils font l'hypothèse qu'il existe des principes et normes explicites

ou implicites, qui définissent des "standards de comportement", des "normes d'action" que les Etats sont supposés respecter, et que de tels principes sont construits à partir d'un socle commun de croyances et de valeurs ainsi que sur un diagnostic partagé du problème à résoudre. (ii) le consensus (ou l'absence de consensus) sur les règles ou instruments que peuvent adopter les Etats pour répartir les coûts de l'action collective. Ils distinguent ainsi les problèmes (ou conflits) structurés (consensus sur les principes et les instruments) des problèmes non structurés (pas de consensus ni sur les principes ni sur les instruments) ou des problèmes semi-structurés.

Selon le type de "conflit", nous avons identifié des "systèmes de négociation" qui n'ont pas la même dynamique et qui ne peuvent être analysés avec les mêmes instruments théoriques. Nous appelons "système de négociation" l'ensemble des règles, des principes, des droits, des responsabilités et des procédures qui permettent à la fois de chercher une solution à un problème de politique à l'échelle internationale et qui en même temps imposent une traduction particulière de la perception de ce problème global. Dans cette perspective, le système de négociation est à la fois un mode d'organisation et d'opération du processus de négociation et un mode de construction et d'interprétation du problème posé.

Le système de négociation "d'apprentissage" correspond à un conflit non structuré dans lequel un problème global s'impose progressivement comme un champ social et une question à inscrire à l'agenda des négociations, à travers par exemple l'influence d'une communauté épistémique. Cette phase de la négociation peut être analysée par les approches de type cognitivistes (Haas, 1989). Le système de négociation "intégratif" (dans lequel il n'y a pas d'accord sur les principes mais qui s'appuie sur des instruments communs) laisse en général une place plus importante aux pays puissants pour tenter d'imposer leurs valeurs et leurs principes à travers la négociation d'instruments spécifiques. Cette situation peut donc s'analyser assez effacement à travers les approches de sciences politiques dites néoréalistes. En revanche, les systèmes dits re-distributifs ou de coordination (accord sur les principes mais pas sur les moyens) se prêtent plus aisément à une analyse économique empruntant à la théorie des jeux d'une part et à l'approche des choix publics d'autre part, car il s'agit avant tout de déterminer la répartition des coûts et des bénéfices de l'action collective [27]*,[43],[44].

Cette grille d'analyse nous a permis de formuler des hypothèses : sur la non linéarité de la dynamique des négociations; sur les jeux stratégiques des acteurs pour faire évoluer les principes sous-jacents et les instruments mis sur la table de négociation; et sur l'importance de la dimension infra-étatique du marché politique sur la stabilité d'un accord international. Nous avons testé ces hypothèses à partir des négociations autour de la diversité biologique avec deux cas d'étude spécifiques: celui de l'élaboration du Protocole Biosécurité [56] et celui de l'engagement international [66]. Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation au séminaire final du programme CDE et seront développés sous forme d'un papier de synthèse et d'un séminaire pour le Bureau des Affaires Internationales du MEDD. Le rapport final a été rendu en novembre 2003 [19].

2. La gouvernance globale du commerce et du développement durable : quelles formes de participation à la décision internationale ?

Dans la réflexion sur la gouvernance globale, c'est l'articulation entre le programme de libéralisation des échanges à l'OMC et les engagements sur le développement durable pris à Rio en 1992 et renouvelés à Johannesburg lors du Sommet de la Terre, qui structure le débat

et alimente la contestation. La mobilisation croissante de la société civile pour une mondialisation radicalement différente, la fronde de certains pays du Sud dans les négociations à l'OMC et les échecs de la négociation qui en ont résulté à Seattle puis à Cancun, démontrent que non seulement les règles du commerce mondial sont contestées mais que c'est la légitimité même du processus de négociation internationale qui est remise en question. Dans un contexte où les Etats sont porteurs de préférences très hétérogènes sur la hiérarchie des objectifs globaux, en particulier sur les compromis acceptables entre croissance économique, normes sociales et préservation de l'environnement, il est d'autant plus important de se doter de procédures de décision collective et d'institutions internationales qui puissent être reconnues comme légitimes. Or la contestation porte d'une part sur le pouvoir de marchandage inégal entre pays (même lorsque la règle onusienne un pays –une voix prévaut) ; et d'autre part sur le manque de transparence et de procédures participatives qui limite le rôle que la société civile souhaite jouer dans les débats. Il existe donc un véritable enjeu aujourd'hui pour restructurer le champ de la décision internationale, au delà de la négociation purement intergouvernementale, pour y inclure d'autres acteurs, d'autres règles de délibérations, d'autres formes de responsabilisation [23],[9], [20].

Dans cette perspective, j'ai coordonné le Réseau thématique Sustra "Trade, societies and sustainable development" après avoir répondu à l'appel d'offre de la Direction Générale de la Recherche dans l'action clé "Improving human research potential and the socio-economic knowledge base". Ce réseau rassemble 11 institutions partenaires à travers l'Europe, universités, centres de recherche ou ONG (voir <http://www.agro-montpellier.fr/sustra> pour plus d'informations), et a pour objectifs (1) d'analyser les interactions, les complémentarités et les incompatibilités entre règles commerciales et objectifs de développement durable (2) de construire un cadre d'analyse des institutions de la gouvernance globale (3) de promouvoir le dialogue entre la communauté des chercheurs, les décideurs et la société civile.

Le réseau Sustra a organisé cinq ateliers de travail entre 2002 et 2004 qui ont réuni à chaque fois entre 35 et 70 participants :

- « *Global public goods and trade : conflicts, compatibilities and complementarities* » que j'ai organisé à Montpellier en mai 2002
- « *Global system of governance of trade and sustainable développement* » organisé par l'ONG Ecologic à Berlin en décembre 2002
- « *Sustainability impact assessment of trade liberalisation* » organisé par le Centre de Philosophie du droit de Louvain la Neuve en mars 2003
- « *Political economy of trade reforms in Europe* » organisé par l'ONG Field à Londres en janvier 2004
- « *European governance and European opinions on sustainable trade* » organisé par l'Institut Français des Relations Internationales à Paris en juin 2004

Chacun de ces ateliers a donné lieu à un travail bibliographique de préparation, à la publication des contributions sur notre site web, à la rédaction de synthèses et à la publication et dissémination d'un *policy brief* (voir [22]* comme exemple) dont l'objectif est de formuler des recommandations pour les décideurs.

Je co-édite la publication de deux ouvrages de synthèse, rassemblant les meilleures contributions aux différents ateliers.

Le premier ouvrage intitulé « Participation for Sustainability in Trade » co-édité avec B. Martimort-Asso de l'IDDRI², a pour objectif de décrire les différentes formes institutionnelles

² Institut du Développement Durable et des Relations Internationales

de participation de la société civile et d'analyser les impacts de cette participation sur la mise sur agenda, le processus de décision et le processus d'évaluation [33], [34].

Le deuxième ouvrage intitulé « *Sustainable trade and European decision-making processes* » et co-édité avec J-M Paugam de l'Ifri³, a pour objectif d'illustrer les difficultés d'agrèger des opinions européennes hétérogènes en une politique commune acceptable et crédible ajustant les exigences de libéralisation du commerce aux nécessités de construire une politique authentique de développement durable [35].

Dans ces deux ouvrages, on retrouve des questions plus générales sur le statut controversé de la concertation (processus d'instrumentalisation de la société civile, hégémonie des intérêts les plus puissants ou les plus "bruyants", pertes d'efficacité et coûts de transaction élevés), sur la valeur démocratique de la participation; et sur l'ambiguïté du processus de recherche de consensus qui peut être interprété comme la volonté d'homogénéisation plutôt que d'intégration des intérêts divergents ou contradictoires.

3 Structures de négociation : pouvoir de marchandage, légitimité et stabilité des décisions - le cas des réformes de gestion d'eau

Parallèlement à ces recherches sur la dimension internationale des négociations, nous avons lancé (avec Patrick Rio Inra-Lameta, S. Morardet Cemagref Lameta, puis L. Nocentini, actuellement en thèse au Lameta), depuis 1999, un programme de recherche sur les négociations locales liées à la gestion de l'eau, en partenariat avec des chercheurs du département *Agricultural and Resource Economics* de l'Université de Berkeley (principalement L. Simon et G. Rausser) et des chercheurs du *department of Agricultural Economics* de Davies (principalement R. Goodhue). Cette collaboration a été initialement financée par le Fonds France -Berkeley auquel L. Simon et moi-même avons soumis une demande conjointe, puis par l'ASS Aquae (Inra-Cemagref) dans le cadre d'un projet sur "négociations de l'eau" auquel nous participons.

On a assisté dans la dernière décennie à une augmentation de la demande des différents usages, notamment pour l'irrigation, mais aussi à une prise de conscience plus aiguë des atteintes à l'environnement, et à une volonté croissante de prise en compte du bien-être des générations futures par une gestion durable de la ressource. Les priorités pour répondre aux problèmes de disponibilité d'eau sont de résorber les inefficacités liées aux techniques et aux choix de gestion, plutôt que de mobiliser de nouvelles ressources. Cela se traduit par la mise en place progressive de cadres législatifs et réglementaires nouveaux, remettant en cause les droits d'eau et les pratiques existants, insistant sur le caractère décentralisé, négocié et collectif des décisions de gestion, et recherchant des mécanismes d'allocation de la ressource plus efficaces. Ainsi, en janvier 1992, la déclaration de Dublin qui clôture la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement, établit comme principe fondateur que la gestion de l'eau doit être fondée sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs et que les décisions doivent se prendre au niveau pertinent le plus décentralisé. La loi sur l'eau française de 1992 reprend ces recommandations en prônant la mise en place de procédures de décision locales, concertées et collectives. Enfin, les textes de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau adoptée en Octobre 2000 spécifient que les Etats membres devront "encourager la participation active de toutes les parties concernées à la mise en œuvre de la présente Directive" (Article 14). En Californie, le mouvement de

³ Institut Français des Relations Internationales

réforme s'est d'abord orienté vers la mise en place d'outils marchands, principalement la promotion des marchés de l'eau, mais les nécessités de révision des droits d'eau liées aux contraintes environnementales ont incité les autorités publiques à recourir aussi aux procédures négociées et aux solutions contractualisées de façon à éviter la contestation juridique des parties lésées. On observe ainsi en Californie, la mise en place progressive, à partir du début des années 1990, d'un processus informel de négociation (*the three way water agreement process*) entre agriculteurs, consommateurs urbains et groupes de défense de l'environnement (Adams, Simon et Rausser, 1996).

3.1 Comparaison France Californie

Dans une première approche, nous avons comparé les procédures de décentralisation et de délégation de la gestion de l'eau dans les cas californien et français pour mettre en évidence l'influence du système juridique des droits d'eau et de la participation des autorités publiques sur l'organisation des négociations et leur efficacité [3]*, [49]. La comparaison, axée principalement sur la gestion de la concurrence entre le secteur agricole et les autres usagers, est construite sur deux volets : la nature des droits d'eau existants et les processus de délégation par lesquels les décisions de gestion de l'eau sont partiellement transférées aux groupes d'usagers concernés. On constate que le processus de négociation en Californie cherche à établir des compromis dans des situations de concurrence forte entre usagers de l'eau. Les autorités publiques agissent comme un point de menace pour inciter les participants à trouver une solution. En France, il s'agit plus d'une procédure de concertation, avec une intervention publique plus directe puisqu'elle se charge d'établir de façon précise les règles de la négociation et se réserve le rôle de décideur en dernier ressort.

3.2 Structure des négociations et nature de l'accord obtenu: un modèle de marchandage multilatéral appliqué au Plan de Gestion des Etiages de l'Adour

Nous avons ensuite testé l'applicabilité d'un modèle de théorie des jeux à une situation concrète de réforme négociée. Cette modélisation avait pour objectif de repérer les points de réforme pouvant donner lieu à des blocages politiques et de formuler des recommandations sur une organisation institutionnelle permettant d'arriver de manière plus efficace à un accord entre les parties en présence. Nous avons donc étudié la négociation du plan de gestion des étiages de l'Adour, dans le Sud-Ouest de la France, pour laquelle nous avons identifié l'espace des variables négociées et les principales parties prenantes (agriculteurs, contribuables, groupes de défense de l'environnement, société d'aménagement). Nous avons évalué les fonctions d'utilité des joueurs en fonction des variables négociées, et les contraintes restreignant l'espace de négociation (budgétaire et hydrauliques). La négociation sur les modalités pratiques de la réforme a été analysée comme un jeu non coopératif de marchandage multilatéral (Adams, Rausser et Simon, 1996). Ce modèle est inspiré du marchandage de Rubinstein mais sa spécification inclut N joueurs négociant sur un espace de dimension k . Le modèle n'inclut pas d'actualisation des gains. Il est conçu comme une suite de jeux répétés à horizon fini T , pour lesquels il existe des équilibres parfaits en sous-jeux. A chaque temps discret t , chaque joueur j a une probabilité a_j (probabilité d'accès, interprétée comme un poids politique) de faire une proposition X_t^j . Si tous les joueurs l'acceptent, la proposition est retenue et la solution est mise en oeuvre (dans un cadre de jeu à l'unanimité). Si un joueur au moins la rejette, on passe au tour suivant. Si aucun accord n'est obtenu avant le tour final T , chaque joueur reçoit le paiement associé avec la solution de non accord. Un

joueur j choisit d'accepter la proposition d'un autre joueur i au tour t à condition qu'elle lui garantisse une utilité supérieure à celle qu'il peut espérer en passant au tour $t+1$. Cette utilité espérée constitue la contrainte de participation du joueur. On peut démontrer que, sous certaines conditions, ce jeu converge vers une solution unique (Rausser et Simon, 1991). Comme il n'existe pas de solution analytique pour $N > 2$, il faut résoudre la convergence en induction arrière, par simulations numériques.

A partir de ce modèle, nous avons testé différentes configurations de la modélisation telles l'exclusion d'un joueur, la variation des probabilités d'accès, l'intervention d'un acteur externe (par exemple l'Etat) qui impose la solution de statu quo. Nous démontrons que le compromis final est sensible à ces paramètres et que les autorités publiques chargées de l'organisation de la procédure négociée peuvent, en imposant une structure spécifique de négociation, orienter les issues du jeu [6]*

Il est à noter que ce modèle repose sur l'hypothèse que l'information est parfaite et que les joueurs peuvent donc anticiper correctement les fonctions d'utilité des autres joueurs, leurs poids politique et leur point idéal. D'autres membres du Lameta ont développé ce modèle pour y inclure les situations d'asymétrie informationnelles et notamment substituer au poids politiques en connaissance commune des croyances sur les poids politiques des autres (Querou, Rio et Tidball, 2002).

3.3 Stratégies d'alliance et pouvoir de marchandage

Le travail précédent a mis en lumière l'importance de la structure de négociation sur la nature du compromis final. L'étape suivante était pour nous d'explorer plus spécifiquement le pouvoir de marchandage des joueurs, c'est à dire leur capacité à orienter la solution vers leur point idéal. En effet, l'acceptabilité des solutions négociées est moins liée au résultat lui-même qu'à la perception qu'ont les joueurs de l'équité de la procédure. Certains paramètres de la négociation ont un effet transparent sur le pouvoir de marchandage des joueurs (Napel et Widgren, 2003): c'est leur probabilité d'accès (qui renforce leur contrainte de participation) et la distance entre leur point idéal et la solution de non accord (plus cette distance est petite, plus la menace du joueur de sortir de la négociation pour imposer le statu quo est crédible).

Pour compléter ces résultats déjà connus de la théorie des jeux, nous avons cherché à analyser les sources de pouvoir de marchandage liées aux stratégies informelles d'alliance entre des joueurs ayant des intérêts similaires. Nous avons repris une version modifiée du modèle précédent pour explorer, par une approche de statique comparative de nos simulations, différentes formes d'alliance entre trois groupes d'agriculteurs (correspondant aux trois sous-bassins versants de l'Adour). Nous démontrons que, au sein du groupe, renoncer à sa capacité d'accès au profit d'un allié plus puissant, déléguer son pouvoir de proposition à un porte parole, ou rapprocher ses propositions de celles des alliés sont trois stratégies qui peuvent permettre d'augmenter le pouvoir de marchandage du groupe (et donc garantir un gain collectif plus élevé) mais qu'étant donné la répartition inégale de ces gains, il faut pouvoir prévoir des transferts de compensation entre alliés. Nous mettons en évidence que dans certains cas, l'hétérogénéité du groupe permet d'exploiter des externalités de négociation croisées, dont il n'est plus possible de profiter dans les situations d'alliance passant par un rapprochement des positions [32], [39], [41].

CHAPITRE 3

Instruments négociés et instruments marchands: perspectives de recherche

Le débat exposé ci-dessus concerne avant tout la structuration de la décision publique et la façon dont y participent les citoyens, par l'intermédiaire du marché politique, en tant qu'électeurs ou en tant que membre d'un groupe de pression, et par le biais des procédures de concertation et de négociation lorsqu'elles existent. Ce débat nous force à poser deux questions souvent éludées par la théorie néo-classique: (1) celle du rôle réel de l'Etat dans la décision: arène neutre où s'établit librement la concurrence des groupes d'intérêt; arbitre des luttes d'influence en fonction de ses préférences; organisateur d'une négociation entre groupes qui permettra de révéler les arbitrages acceptables ; (2) celle de l'acceptabilité des décisions prises, qui est déterminée en partie par la procédure de décision choisie, mais qui dépend aussi du choix des instruments de politique publique. Toute politique incitative, qui permet d'allier efficacité et respect des préférences, est mieux acceptée qu'une norme imposée à tous. Ainsi, les tendances actuelles privilégient, dans le domaine de la gestion environnementale, des approches marchandes ou contractuelles entre Etat et citoyens plutôt que des approches réglementaires. Cela ouvre un autre champ de recherche, qui est celui de la comparaison de l'efficacité de ces procédures d'engagement volontaire, dans un contexte d'asymétries d'informations entre les autorités publiques et l'agent privé.

J'ai consacré une grande partie de mon année de recherche dans le département *Agricultural and Resource Economics* de l'Université de *Western Australia* (Perth, Australie) à cette question, à travers le problème de la réallocation des droits d'eau.

Les préoccupations environnementales croissantes ont amené à faire évoluer assez profondément les politiques de gestion de l'eau. En particulier, on s'efforce désormais de respecter des débits minimum d'étiage pour garantir la survie des milieux aquatiques. Dans de nombreux cas de figure, cela ne peut être obtenu que par la réduction des droits des autres usagers, principalement les irriguants. Cette réduction des usages peut être imposée par expropriation au nom des intérêts de la collectivité (*regulatory takings*). Mais les Etats dans lesquels les droits d'eau sont peu atténués préfèrent les solutions négociées ou marchandes qui sont moins sujettes à contestation sociale ou juridique. En revanche, le manque d'information des autorités publiques sur les coûts d'opportunité réels des détenteurs de droits peut induire le paiement de rentes informationnelles élevées et des ré-allocations inefficaces, à moins d'adopter des mécanismes spécifiques révélateurs. J'ai donc dans un premier temps analysé les stratégies de la France, de la Californie et de l'Australie pour diminuer les droits des usagers consommateurs au profit des usagers non consommateurs, puis comparé à partir d'un exemple théorique simplifié les avantages des dispositifs négociés par rapport à deux mécanismes observés dans mes cas d'étude: le rachat des droits d'eau par les autorités publiques, dans un dispositif d'enchères qui met en concurrence les vendeurs potentiels de droits (similaire à la mise aux enchères des contrats de conservation) ; la mise en place de contrats incitant les irriguants à adopter des pratiques plus économes en eau (sur le modèle des contrats optimaux de réduction d'intrants, Moxey et al, 1999) [29], [37].

Dans une deuxième étape de ce travail, j'ai choisi de développer mes travaux de recherche sur les mécanismes d'enchères, qui sont un instrument de plus en plus utilisé pour racheter les droits d'eau aux Etats Unis (Laury, 2002) et auquel les Australiens s'intéressent dans le cadre

du programme de réforme de l'eau lancé en 1994. Dans le cas français, pour lequel les droits d'usage sur l'eau sont de nature différente, les mécanismes d'enchère sont intéressants à plusieurs titres : ils pourraient être mobilisés pour la réallocation des droits d'eau dans le cadre des projets de déconstruction de barrages (*decommissioning of dams*). Ils pourraient aussi être utilisés pour allouer les restrictions d'eau en période de sécheresse, plutôt que d'imposer des restrictions préfectorales qui ne garantissent pas l'efficience.

Les mécanismes d'enchère sont variés (enchère multi-round, enchères ouvertes ou fermées, paiement uniforme, discriminant ou au second prix etc.) et les expériences passées montrent qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes sur les formats d'enchère les mieux adaptés. Un premier travail à partir de l'expérience pilote menée en Australie de l'allocation par enchères des contrats de conservation de la biodiversité a permis de mettre en évidence les problèmes de structuration d'enchères, en particulier ceux qui touchent au degré de concurrence, à l'apprentissage et à la collusion dans le cas d'enchères répétées, et au format de l'enchère [30], [36]

Les enchères multi-unitaires (Wilson, 1979, Back et Zender, 1993, Martimort 2001) dans lesquelles l'acheteur souhaite acheter au moins une unité représentent une perspective intéressante puisqu'elles permettent d'éviter le problème du « lumpy bid » inhérent à l'utilisation des enchères unitaires (Tenorio, 1999). Mais les stratégies associées à ces formats d'enchère sont mal connues ou donnent lieu à des équilibres multiples non coordonnés (Krishna, 2002) sauf dans le cas très précis des enchères avec paiement au deuxième prix généralisé (Ausubel, 1997 ; Ausubel et Cramton, 2002). L'objectif de ce programme de travail est donc d'explorer le cas spécifique des enchères multi-unitaires et de comparer les différents formats utilisés, leurs intérêts et contraintes en termes de révélation d'information, d'efficience, et de coûts de transaction, dans le contexte spécifique de l'allocation des droits d'eau. Sur la partie théorique, deux méthodologies complémentaires sont mobilisées pour identifier les propriétés structurelles des stratégies d'équilibre des enchérisseurs: celle des modèles informatisés de type systèmes multi-agent, qui permettent de conduire des expériences *in silico*, et donc de simuler les stratégies optimales d'enchérissement dans des enchères répétées pour des agents à rationalité limitée qui sont dotés d'un algorithme d'apprentissage de type *reinforcement learning* (Erev et Roth, 1995) [31]*; celle de l'économie expérimentale à la suite des travaux préliminaires de Kagel et Levine (2001) et de Alesmeest, Noussair, et Olson (1998), principalement pour étudier l'effet de la concurrence dans les enchères multi-unitaires sur les stratégies des enchérisseurs [62]. Ces recherches théoriques seront complétées par un travail empirique mené en collaboration avec l'équipe de l'Université de Western Australia sur le cas du Murray Darling Basin en Australie. Un cas d'étude français est aussi envisagé, probablement en partenariat avec le Cemagref.

CONCLUSION

J'ai adopté le parti de mener de front des recherches de nature empirique tout en m'efforçant de mobiliser les outils formalisés de la science économique. C'est un choix qui s'est révélé risqué, consommateur en temps et donnant lieu à des papiers appliqués qui suscitent en général beaucoup d'intérêt dans les colloques ou les séminaires mais qui ont parfois du mal à trouver leur place dans les revues économiques traditionnelles. En revanche, la dimension appliquée de mes travaux m'a permis d'initier des collaborations efficaces avec des chercheurs plus centrés sur la théorie et heureux de pouvoir tester sur le terrain la validité de leurs hypothèses et de leurs résultats.

Un autre choix pour moi a été de privilégier la collaboration avec les autres disciplines des sciences sociales pour contribuer au renforcement des fertilisations croisées. C'est le cas de mon engagement dans le réseau européen Sustra mais aussi dans le programme de recherche du MEDD "Concertation, Décision, Environnement". C'est une pratique de la recherche enrichissante, même si elle peut être perçue comme dispersée, qui m'a permis de constituer un réseau d'experts en sciences sociales sur les négociations à la fois internationales et locales. Elle m'a aussi encouragée à élargir le spectre de mes interventions et de mon enseignement: à l'ENSAM, j'enseigne aussi bien l'initiation à la macro-économie, qu'un module d'économie de l'environnement, la théorie des choix publics dans le cadre du cours d'économie publique du DEA EDAAR (Montpellier I, Ensam) ainsi qu'un séminaire de recherche sur Etat et régulations internationales (avec B. Daviron du Cirad).

Pour l'avenir, j'ai l'intention de me recentrer sur la théorie économique formalisée: d'une part en consacrant une partie de mon temps à la collaboration avec l'Université de Western Australia sur les outils contractuels et marchands (principalement les enchères). Je signale que A. Hailu, avec qui j'ai engagé ces travaux, sera chercheur invité au Lameta de janvier à juin 2005; d'autre part en formalisant quelques questions liées aux négociation internationales. En particulier, j'ai l'intention d'approfondir l'approche de Sandler (1998) sur les fonctions d'agrégation de production (cumulatif, maillon faible, best shot) des biens publics globaux pour analyser le type de coalitions les mieux adaptées à leur production et en déduire des recommandations sur l'architecture institutionnelle de la gouvernance globale. C'est un travail esquissé de manière très intuitive dans [21],[40]. Je souhaite aussi travailler sur l'articulation entre négociations internationales et décision nationale (et construire un pont théorique plus fort entre la partie 1 et la partie 2 de ce rapport) à partir de la littérature actuelle sur délégation et marchandage (Iida, 1993; Segendorff, 1998; Ekert, 2003).

La grande partie de ce parcours de recherche a été conduit dans le cadre de ma responsabilité d'enseignant-chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier. Je trouve stimulant (et souvent épuisant) de devoir mener de front un enseignement exigeant et forcément varié pour de futurs ingénieurs agronomes, et la coordination de programmes de recherche plus pointus. Ce travail d'équilibriste est favorisé par les relations professionnelles agréables qui existent aussi bien dans l'équipe des enseignants chercheurs de l'Ensam que dans l'équipe moteur et motivante du Lameta. Mon année de délégation à l'Université de Western Australia m'a aussi permis de faire avancer significativement mes recherches : à ce titre, je souhaite remercier la direction de l'Ensam qui a tout mis en œuvre pour faciliter mon départ, les collègues qui ont assuré mes cours durant cette année, la *School of Agricultural and Resource Economics* qui m'a accueillie à l'Université de Western Australia, et la contribution généreuse de l'Inra aux dépenses occasionnées par cette année sabbatique.

Références

- Adams G, Rausser G and Simon L (1996), "Modeling multilateral negotiations: an application to California water policy", *Journal of Economic Behaviour and Organisation*, 1996, vol. 30, pp. 97-111
- Alemsgeest P., Noussair, C, Olson, M., 1998, "Experimental comparisons of auctions under single and multi-unit demand", *Economic Inquiry*, Vol 36, pp 87-97
- Ausubel L. M. 1997, "An efficient ascending-bid auction for multiple objects", Working paper no 97-06, University of Maryland
- Ausubel L.M. and Cramton P., 2002, "Demand reduction and inefficiency in multi-unit auctions", Working paper, University of Maryland
- Back K et Zender J. F., 1993, "Auctions of divisible goods: on the rationale for the treasury experiment", Vol 6, no4, pp 733-764
- Barrett, Scott, 1998, "On the theory and Diplomacy of Environmental Treaty Making", *Environmental and Resource Economics*, Vol 11 No3-4, pp 317-333
- Batabyal A., 1996, "An agenda for the Design and Study of International Environmental Agreements" *Ecological Economics*, vol 19 No 1 pp 3-9
- Batabyal A., 2000, The Economics of International Environmental Agreements, Ashgate, 264 pages
- Becker, G., 1983, "A theory of competition among pressure groups for political influence, *Quarterly Journal of Economics*, Vol 93, pp 371-400
- Bhagwati J., 1982, "Directly unproductive profit-seeking (DUP) activities", *Journal of Political Economy*, Vol 90 no 5, pp 988-1002
- Botteon M. et Carraro, 1997, "Environmental Coalitions with Heterogeneous Countries : Burden sharing and carbon leakages", FEEM working papers Milano, Fondazione Eni Enrico Mattei
- Bloch P., 1986, "The politico-economic behaviour of authoritarian government", *Public Choice*, No5, pp 119-1281
- Buchanan J. et Tullock G., 1962, The calculus of consent. Logical foundations for constitutional democracy, University of Michigan Press (Ann Arbor)
- Burton M., 1985, "The implementation of the EC milk quota", *European Review of Agricultural Economics*, vol. 12, pp. 461-471.
- Bullock D., 1994, "In search of rational government: what political preference studies measure and assume", *American Journal of Agricultural Economics*, Vol 73 No3, pp 347-361
- Caillaud B., Jullie B. et Picard P, 1996, "Information et organisation des processus de décision publique », *Revue d'Economie Politique*, Vol 106 No 1, pp 3-33
- Caldart C. et Ashford N. (1998), "Negotiation as a means of developing and implementing environmental policy." Working paper MIT, May 1998
- Carraro and Siniscalco, 1998, "International environmental agreements : incentives and political economy", *European Economic Review*, Vol 42, pp 561-572
- Downs A., 1957, Economic theory of democracy, Harper and Row, New York
- Eckert H., 2003, "Negotiating Environmental Agreements : Regional or Federal Authority ?", *Journal of Environmental Economics and Management* , Vol 46 pp 1-24
- Ehtamo H., Kettunen E. et Hämäläinen R., 2001, "Searching for joint gains in multiparty negotiation, *European Journal of Operational Research*, Vol 130 No1, pp 54-69

- Frey B. et Eichenberger R., 1992, The Political Economy of Stabilization Programmes in Developing Countries, Technical Paper No 59, OECD Development Centre, Paris
- Gardner, B. L., 1989, *Economic theory and farm politics*, American Journal of Agricultural Economics, decembre, pp. 1165-1171.
- Godard O., 1997, "Le concept d'environnement, une hiérarchie enchevêtrée".dans: Larrère C. et Larrère R. (eds.) La crise environnementale.- Paris : INRA-Éditions pp. 97-112.
- Godard O., 1990, "Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel", *Revue économique*, Vol 41 No 2,pp. 215-241.
- Grindle et Thomas, 1991, Public choices and policy change, The Johns Hopkins University Press
- Haas P., 1989, "Do regimes matter? epistemic communities and mediterranean pollution control", *International Organizations*, Vol 43 No 3, pp 377-403
- Hasenclever, A., Mayer, P. et Rittberger, V., 1996, "Reflection, Evaluation, Integration: Interest, Power, Knowledge: The Study of International Regimes" *The Mershon International Studies Review* Vol 40, pp 177-228.
- Hisschemöller M. et Gupta J., 1999, "Problem-solving through International Environmental Agreements: The Issue of Regime Effectiveness" *International Political Science Review* Vol 20 No 2, pp 151-174.
- Iida K., 1993, "When and How Domestic constraints matter ? two level games with uncertainty" ,*The Journal of Conflict Resolution*, Vol 37 No3, pp 403-426
- Jacquet, P., Pisani-Ferry J. et Tubiana L.(eds), 2002, Gouvernance mondiale, CAE, La Documentation française, 505 pages
- Kagel J. et Levin D., 2001, "Behavior in multi-unit demand auctions: experiments with uniform price and dynamic vickrey auctions", *Econometrica*, No 2, pp 413-454
- Keeney R. et Raiffa H., 1976, Decision with multiple objectives : preferences and value trade-offs, John Wiley
- Kirman, A and Widgren M, 1995, "Voting in the European Union", *Economic policy*, Vol 21, pp 421-460
- Krasner S., 1982, "Structural causes and regime consequences: regimes as intervening variables" *International Organization*, Vol 36 No 2, pp 185-205
- Krishna V., 2002, Auction Theory, Academic Press, Elsevier, London, 303 pages
- Krueger, A. O., 1974, "The political economy of the rent-seeking society", *American Economic Review*, vol. 64, June, pp. 291-303.
- Laruelle A. and Widgren, M., 1998, "is the allocation of voting power among EU states fair?", *Public Choice*, Vol 94, pp 317-339
- Lascoumes P. et Le Bourhis JP, 1998, "Le bien commun comme construit territorial - identités d'action et procédures" *Politix* No 42 pp 37-66
- Laury S.K. , 2002, "Enhancing and improving designs for auction mechanisms that can be used by the EPD for irrigation auctions " *Water policy working paper #2002-012* – Georgia State University
- Martimort, D., 2002, Enchères multi-unitaires, un survol de la littérature récente, *Revue d'Economie Politique*, 112 :3, pp 304-347
- Morardet S. et Rio P.,2003, "Approaches and tools to help formulate a negotiation problem" ICID conference, Montpellier, 17-19 septembre, 13 pages
- Morrison C., Lafay J-D, et Dessus S., 1993, La Faisabilité politique de l'Ajustement dans les Pays Africains, Technical Paper No88, OECD development Centre, Paris
- Moxey, A., White B. and Ozanne A., 1999, "Efficient contract design for agri-environment policy", *Journal of Agricultural Economics*, Vol 50 No 2, pp 187-202
- Napel S. et Widgren M., 2003, "Bargaining and distribution of power in the EU's conciliation committee", *CESifo working paper No 1029*, Category Public Choice, 29 pages

- Neumayer, E., 2001, "How Regime Theory and the Economic Theory of International Environmental cooperation can learn from each other", *Global Environmental Economics*, Vol 1 no1 pp 122-146
- Niskanen, W., 1971, Bureaucracy and Representative Government, Aldine-Altherton (Chicago)
- Oehmke J. et Yao X., 1990, "A policy preference function for government intervention in the U.S. wheat market", *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 3, n°72, pp. 631-640.
- Olson M., 1965, The Logic of Collective Action, Harvard University Press
- Pellow D., 1999, "Negotiation and confrontation : environmental policy-making through consensus", *Society and Natural Resources*, Vol 12, pp 189-203
- Peltzman, S., 1976, "Towards a more general theory of regulation", *Journal of Law and Economics*, Vol 19, pp 211-240
- Persson T. et Tabellini, G, 1990, Macroeconomic policy, credibility and politics, Harwood, New York
- Point P., 1998, "La place de l'évaluation des biens environnementaux dans la décision publique", *Economie Publique*, Vol 1, No 1
- Posner, R., 1974, "Theories of economic regulation", *Bell Journal of Economics and management Science*, Vol 5
- Querou, N., Rio, P. et Tidball M., 2002, "Modelling a negotiation process as a multilateral game", 10ème symposium de l'ISDG, St Petersburg , 26 pages
- Raiffa H, 1982, The Art and Science of negotiation, Harvard University Press, 373 pages
- Rausser G. et Freebairn, J. W., 1974, "Estimation of policy preference functions : an application to U.S. beef import quotas", *Review of Economics and Statistics*, Vol. 56, pp. 437-449.
- Rausser G., 1982, "Political economic markets: PESTs and PERTs in food and agriculture", *American Journal of Agricultural Economics*, Vol 64 No5, pp 821-833
- Riethmuller P. et Roe, T., 1986, "Government intervention in commodity markets : the case of Japanese rice and wheat policy", *Journal of Policy Modeling*, Vol 8, n°3, pp. 327-349.
- Rotillon G. et Tadzait T., 1996, "Jeux, coopération et problèmes environnementaux globaux", *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, No 39-40
- Rotillon G. et Tadzait T., 1998, "Engagement unilatéral provoqué en présence de problèmes environnementaux globaux" *Revue Economique*, Vol 49 No3 pp 1089-1101
- Roth, A.E. et Erev I., 1995, "Learning in extensive form games: experimental data and simple dynamic models in the intermediate term". *Games and Economic Behavior*, Vol 8, pp 164-212.
- Sandler, T., 1998, "Global and regional public goods: a prognosis for collective action", *Fiscal Studies*, Vol 19 No1, pp 221-247
- Sarker, R., Meilke, K., Hoy, M., 1993, The political economy of systematic government intervention in agriculture, *Canadian Journal of Agricultural Economics*, n°41, pp. 289-309.
- Segendorff B., 1998, "Delegation and threat in bargaining", *Games and Economic Behavior*, 23, pp 266-283
- Shakun M.F, 1992, "Defining a right problem in group decision and negotiation: feeling and evolutionary generating procedures", *Group Decision and Negotiation*, Vol 1, pp 27-40
- Simon, B. M., 1998, "Federal acquisition of water through voluntary transactions for environmental purposes", *Contemporary Economic Policy*, Vol 16, October, pp 422-432
- Stigler, G., 1971, The theory of economic regulation, *Bell Journal of Economic and Management Science*, vol. 2, pp. 3-21
- Swinnen J. et Van der Zee F., 1993, "The political economy of agricultural policies: a survey", *European Review of Agricultural Economics*, No 25, pp 1-29

Tenorio, R. 1999, "Multiple unit auctions with strategic price-quantity decisions", *Economic Theory*, 13, pp 247-260

Von Cramon-Taubadel, S., 1992, "A critical assessment of the political preference function approach in agricultural economics", *Agricultural Economics*, n°7, pp. 371-394.

Wade, R., 1982, "The system of administrative and political corruption: canal irrigation in South India", *Journal of Development Studies*, Vol 18, No 3, pp 287-328

Wilson R, 1979, "Auctions of shares", *The Quarterly Journal of Economics*, Vol 93, No4, pp 675-689

Wintrobe R., 1990, "The tinpot and the totalitarian: an economic theory of dictatorship", *American Political Science Review*, Vol 84 No2, pp 849-872

Young, O., 1989, International cooperation: building regimes for natural resources and the Environment, Ithaca Cornell University Press

Young, O., 1994, International governance: protectiong the environmennt in a stateless society, Ithaca: Cornell University Press

LISTE DES PUBLICATIONS

DIPLOMES

[1] **S. Thoyer**, 1997, "The political economy of structural adjustment reforms in the context of non-democratic countries : the case of the sugar sector in Morocco", PhD thesis, 373 pages, Wye College, University of London

[2] **S. Thoyer**, 1990, "Assessing and comparing efficiencies of land tenure systems promoted by land reform in Nicaragua", M.Sc. thesis Wye College, University of London, 44 pages

REVUES A COMITE DE LECTURE

[3] **S. Thoyer**, S. Morardet, P. Rio and R. Goodhue, 2004, "Comparaison des procédures de décentralisation et de négociation de la gestion de l'eau en France et en Californie" , Nature Sciences et Sociétés, 12, pp 7-17

[4] J. Rouchier and **Thoyer, S.**, 2003, "Modelling a European decision making process with heterogeneous public opinion and lobbying: the case of the authorization procedure for placing genetically modified organisms on the market" dans Multi-Agent-Based Simulation, Hales et al eds, pp 149-166, Springer, 208 pages

[5] **S. Thoyer** et Tubiana L., 2002, "Political economy of international negotiations on biodiversity : players, institutions and global governance", International Journal of biotechnology, Vol 4 No2/3, pp 228-239

[6] **S. Thoyer**, Morardet S., Rio P., Simon L., Goodhue R., Rausser G., 2001, "A bargaining model to simulate negotiations between water users" dans Journal of Artificial Societies and Social Simulation vol. 4, no. 2 <http://jasss.soc.surrey.ac.uk/4/2/6.html>

[7] F. Bousquet, Lifran R., Tidball M., **Thoyer S.**, et Antona, M., 2001, "Agent-based modelling, game theory and natural resource management issues", Journal of Artificial Societies and Social Simulation , vol. 4, no 2, 2001/03, 20 pages

[8] H. Hannin, Codron J-M, **Thoyer S.**, 2000, "L'OIV et l'OMC : les enjeux de la normalisation dans le secteur vitivinicole" , Cahiers d'Economie et Sociologie rurales, no 55-56, pp 112-138

[9] **S. Thoyer** et Tubiana L., 2001, "Economie politique des négociations internationales sur la biodiversité : acteurs, institutions et gouvernance globale" , Economie et Société, Tome XXXV no 3, pp 501-514

[10] JD Rinaudo, Strosser P et **Thoyer S**, 2000, "Distributing water or rents ? Examples from a public irrigation system in Pakistan", Canadian Journal of Development Studies, Vol XXI, No1, pp 113-139

[11] **S. Thoyer** et Tubiana L, 1998, "Les légitimités de la régulation internationale: Etats, acteurs et institutions dans l'économie politique des échanges", *Economies et Sociétés*, Série P, No 4, pp 149-167

[12] **S. Thoyer**, 1995, "Reform of the Moroccan sugar industry: market deregulation and imperfect competition", *European Review of Agricultural Economics*, 22, pp 372-384

OUVRAGES ET CHAPITRES D'OUVRAGE

[13] Agriculture et alimentation en quête de nouvelles légitimités, 1998, G. Miclet, L. Sirieix et **S. Thoyer** (eds), *Economica*, 280 pages

[14] **S. Thoyer** "L'économie politique des soutiens à l'agriculture dans les pays développés : le renouveau des politiques agricoles américaines et européennes révèle-t-il un nouvel équilibre des pouvoirs ?", 1998, dans Agriculture et alimentation en quête de nouvelles légitimités, pp 267-301

[15] J-D. Rinaudo, Strosser P, **Thoyer S**, "Rent-seeking behaviour and water distribution: the example of a Southern Punjab irrigation scheme", 1997, in Kay, M. ; Franks, T. ; Smith, L. (eds) Water : Economics, Management and Demand, 419 p, EFN Spon - Londres, 1997

[16] J. Kydd et **Thoyer, S**. "Agricultural policy reform in Morocco, 1884-1991", 1993, in Economic Reform, Trade and Agricultural Development, ed. I.Goldin, OECD Paris, pp135-161

[17] Kydd et **Thoyer S**, "Structural adjustment and Moroccan agriculture: an assessment of the reforms in the sugar and cereals sectors", June 1992, Technical Paper No 70, OECD Development Centre, Paris, 88 pages

RAPPORTS DE RECHERCHE

[18] **S. Thoyer** (coordinateur) et al , mai 2004, "Perception des impacts liés aux OGM et choix publics : contribution à l'étude du processus de décision européen", Rapport final au Ministère de la Recherche et de la Technologie pour le programme « Impact des OGM », 13 pages

[19] **S. Thoyer** (coordinateur) et al, Novembre 2003, "Economie politique des négociations internationales environnementales : le cas de la biodiversité", Rapport Final au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans le cadre du programme « Concertation, Décision, Environment », 112 pages

[20] **S. Thoyer**, Synthèse du colloque, « Global trade and globalizing societies : challenges to governance and sustainability – the role of the EU », 17 pages, publié en janvier 2002 par la DG recherche, Commission Européenne (EUR 19458), 159 pages
http://www.cordis.lu/improving/socio-economic/global_trade.htm

REVUES SANS COMITE DE LECTURE ET VULGARISATION

[21] **S. Thoyer**, 2004, "Can conflict management and peace-keeping be governed effectively by collective strategies ?" , The Courier ACP-EU, No 202, mars 2004, pp 19-21, http://www.europa.eu.int/comm/development/body/publications/publications_courier_en.htm

[22] **S. Thoyer**, 2003, Les biens publics mondiaux ; Global public goods; policy brief du reseau thématique Sustras , 4 pages

[23] "International cooperation, free-riding and coalition-building", 2001, publié dans les actes du colloque Global trade and globalizing societies : challenges to governance and sustainability – the role of the EU, DG Recherche, Commission Européenne, 5 pages

[24] Tubiana L., Giordano T., **Thoyer S.**, Louafi S., 1999, "Los intercambios agrícolas entre la UE y los países terceros mediterráneos", 1999, Meridiano Ceri, Nb 29, pp15-20

[25] **S. Thoyer**, 1995, "Economie politique des réformes du secteur sucrier au Maroc: quelle issue?", Les Agricultures Maghrébines à l'aube de l'an 2000, Options Méditerranéennes, No B14, pp 279-293

[26] N. Akasbi et **Thoyer S.**, "La politique d'ajustement structurel dans le secteur agricole au Maroc et son impact sur les périmètres irrigués", hiver 1993, Annales Marocaines d'Economie, pp 49-68

Divers articles dans « Le Courrier de la Planète », édité par l'ONG Solagral

DOCUMENTS DE TRAVAIL, ARTICLES SOUMIS OU EN COURS DE REVISION

[27] S. Aulong and **S. Thoyer**, 2003, "The evolving nature of conflicts in international environmental negotiations: the case of the international treaty on agricultural genetic resources", 21 pages, en révision à Global Environmental Politics

[28] S. Louafi et **S. Thoyer**, 2004, "Continuity and Change in the Pattern of Wheat Consumer Subsidies in Tunisia: A Political Economy Perspective", soumis à World Development

[29] **S. Thoyer**, 2004, "How to reallocate water rights when environmental goals conflict with existing entitlements", 21 pages, soumis à Australian Journal of Agricultural and Resource Economics

[30] Hailu A., Schilizzi S. et **Thoyer S.**, 2004, "Assessing the performance of auctions for the allocation of conservation contracts: Theoretical and computational approaches", 21 pages, soumis à Australian Journal of Agricultural and Resource Economics

[31] **Thoyer, S.** et Hailu, A., 2004, "Multi-unit auctions to allocate water scarcity – simulating bidding behaviour with agent-based models", soumis pour participation à la conférence "Auctions and market design: theory, evidence and application" organisée par la Fondazione Eni Enrico Mattei à Rome 23-25 septembre 2004, participation sur invitation

[32] L. Simon, **S. Thoyer**, S. Morardet, R. Goodhue, P. Rio and G. Rausser, 2002, “Structure and bargaining power in multilateral negotiations : application to water management policies in France”, soumis aux Berkeley working papers

[33] **S. Thoyer** et Martimort-Asso B. (eds), 2004, Participation for Sustainability in Trade, 250 pages, soumis à Ashgate

[34] S. Thoyer et Fodders F., 2004, "Global public goods for global governance", dans , “Participation for sustainability in trade”, édité par Thoyer et Martimort Asso, 12 pages, soumis

[35] **S. Thoyer** et Paugam J-M (eds), 2004, Sustainable trade and European decision-making processes, 250 pages, en cours

COMMUNICATIONS A DES CONGRES

[36] A. Hailu A., Schilizzi S. and **Thoyer S.**, 2004, “Assessing the performance of auctions for the allocation of conservation contracts: Theoretical and computational approaches”, 21 pages, 48th Annual Conference of the Australian Agricultural and Resource Economics Society, Melbourne, Février 2004 (Australie)

[37] **S. Thoyer**, 2003, “How to reallocate water rights when environmental goals conflict with existing entitlements”, 25 pages, presented at the 14th International Farm Management Congress IFMA, Perth- 11-15 August 2003 (Australie)

[38] J. Rouchier et **Thoyer S.**, 2003, “Modelling a European decision making process with heterogeneous public opinion and lobbying: the case of the authorization procedure for placing Genetically Modified Organisms on the market”, 18 pages, présenté au 8ème Workshop on Economics with Heterogenous Interacting Agents WEHIA (Kiel, Allemagne, 29-31 mai 2003 <http://www.bwl.uni-kiel.de/vwlinstitute/gwrp/wehia/index.htm>) and at the 4th workshop on Multi-agent Based Simulations MABS (Melbourne Australie, 14 juillet 2003 <http://cfpm.org/mabs2003>)

[39] L. Simon; **S. Thoyer**, S. Morardet, R. Goodhue, P. Rio and G. Rausser, 2002, “Structure and bargaining power in multilateral negotiations : application to water management policies in France”, 31st. Australian conference of economists, Adelaïde (AUS), 2002/09/30, Economic Society of Australia, 21 p.

[40] **S. Thoyer**, 2002, “Links between global governance and the provision of global public goods”, présenté à la conférence “architecture of the global governance of trade and sustainable development”, Berlin, 9-10 December 2002 – available at <http://www.ecologic-events.de/sustra/en/presentations.htm>, 4 pages

[41] L. Simon, **S. Thoyer**, S. Morardet, R. Goodhue, P. Rio, G. Rausser, “Structure and bargaining power in multilateral negotiations: application to water management policies in France”, October 2002, Australian Conference of Economists, Adelaide, 17 pages

- [42] L. Simon, R. Goodhue, G. Rausser, **S. Thoyer**, S. Morardet, P. Rio, "Structure and power in multilateral negotiations: an application to French water policy", Juin 2002, 2ème World Congress of Environmental and Resource Economists, Monterey, California, 34 pages
- [43] S. Aulong et **S. Thoyer**, "the nature of conflicts in international agreements: the International Undertaking case", Septembre 2001, 4th Pan European International Relations Conference, Canterbury, Royaume Union, 13 pages
- [44] **S. Thoyer**, K.Le Goulven, S. Louafi, "La nature des conflits dans les négociations environnementales internationales : l'exemple de la biodiversité », Conférence « Biodiversity : from collective Action to Governance », Institut Universitaire des Etudes du Développement, Mars 2001, Genève, 15 pages
- [45] **S. Thoyer**, Décembre 2000, "International cooperation, free-riding and coalition-building », communication to the European Dialogue Workshop « Global trade and globalising societies . Challenges to governance and sustainability », Bruxelles 14-15 décembre 2000, DG Research, 5 pages
- [46] S. Louafi et **S. Thoyer**, 2000, " (Modeling) Continuity and Change in the Pattern of Wheat Consumer Subsidies in Tunisia: A Political Economy Perspective" Economic Research Forum's Seventh annual conference, Amman, Jordanie, Octobre 26-29, 16 pages
- [47] Morardet S, Rio P, **Thoyer S**, 2000, "Modéliser les négociations sur l'eau", Ecole thématique du CNRS « les conflits d'usage en environnement » Les Houches 24-29 septembre, 13 pages
- [48] **S. Thoyer**, 2000, "La formulation des politiques publiques en univers décentralisé: quels parallèles entre les politiques internationales et les politiques locales? ", Séminaire Laser sur la décentralisation, 27 septembre 2000, Montpellier, 12 pages
- [49] R. Goodhue, Morardet S, Rio P, **Thoyer S**, "Les formes institutionnelles de la gestion de l'eau en France et en Californie : droits de propriété, décentralisation et délégation", communication au colloque de la SFER sur la gestion de l'eau, novembre 1998, Montpellier, 16 pages
- [50] **S. Thoyer**, Morardet S, Rio P, Gleyses G, Claude D, "Les négociations autour de la gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour : une approche par la théorie des jeux", Communication au colloque de l'AFSE sur l'Economie des Ressources Naturelles, juin 1998, Toulouse, 18 pages.
- [51] S. Morardet, Rio P, **Thoyer S**, "La réforme de la gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour : la théorie des jeux comme outil d'aide à la négociation" Communication au colloque sur Territoires et Politiques publiques (Cemagref) , avril 1998, 18 pages, Clermont-Ferrand. Publié dans les actes du colloque.
- [52] J-D. Rinaudo, **Thoyer S**, Strosser P, "Rent-seeking behaviour and water distribution: the example of a Southern Punjab irrigation scheme" Communication à la 18ème conférence régionale sur l'irrigation et le drainage "Water, an economic good?", Oxford (9-10 septembre 1997), 10 pages

[53] **S. Thoyer**, "Formalisation du marché politique dans le contexte d'un régime non-démocratique: dépendance ou autonomie? ", Communication au congrès annuel de l'AFSE, Paris, 1995, 13 pages

[54] **S. Thoyer** "Reform of the Moroccan sugar industry: the flaws of market deregulation" Communication au séminaire de l'EAAE, Université de Reading, 19-21 octobre 1994, 18 pages

ENCADREMENT DE TRAVAUX DE RECHERCHE

Encadrement de recherches dans le cadre des projets que j'ai coordonnés

[55] Clerc J., Mai 2003, "Le rôle des Organisations non gouvernementales dans les négociations internationales sur la biodiversité", Rapport de recherche, 92 pages + annexes

[56] Aulong S., Octobre 2002, "Nature et dynamique des conflits dans le protocole de Carthagène, Rapport de recherche, 80 pages

[57] Granier L., Mai 2002, "Etude juridique autour de la négociation de la directive 2001/18 relative à la dissémination d'OGM dans l'environnement", Document de travail Inra-Lameta, 16 pages + annexes (b)

[58] Granier L., Janvier 2002, "Etude comparée des dispositions relatives aux risques dans les Directives 90/220 et 2001/18 sur la dissémination volontaire d'OGM", Document de travail Inra- Lameta, 20 pages

Co-encadrement de thèses

[59] S. Louafi, 2000, "Economie politique de la politique des prix céréaliers en Tunisie de 1970 à nos jours" Thèse de doctorat- Agro-économie -Ensam- 238 pages (avec A. Lipietz et L. Tubiana)

[60] D. Ciolos, en cours, "Les stratégies des Organisations professionnelles agricoles en Roumanie", co-encadrement avec Ph. Lacombe

Co-encadrement de mémoires de DEA

[61] "Economie politique de la réforme à mi-parcours de la PAC: un modèle de marchandage multi-latéral" par SEVERAC Marc, mémoire DEA EDAAR Ensam- Montpellier I, en cours, 2004 (co-encadrement avec M. Petit)

[62] "L'utilisation des enchères pour l'allocation des droits d'eau: une approche par l'expérimentation" par EVRARD Maud, mémoire DEA EDAAR Ensam- Montpellier I, en cours, 2004 (co-encadrement avec M. Willinger)

[63] "Economie politique des OGM : une application aux autorisations de mise sur le marché dans l'Union Européenne" par KECHICHIAN Alexis, mémoire DEA EDAAR Ensam- Montpellier I, septembre 2003, , 96 p.

[64] "Les organisations professionnelles agricoles et agro-industrielles nationales en Roumanie : une analyse Olsonienne des coûts et bénéfices de l'action collective" par ROUBY Alexia, mémoire DEA EDAAR Ensam- Montpellier I septembre 2002, Montpellier, 78 p.

[65] "Application de la théorie des jeux à la gestion locale de l'eau : le cas du Bassin de la Lère (Tarn et Garonne)" par NOCENTINI Laura, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I septembre 2001, Montpellier, 108 p. (co-encadrement avec P. Rio, S. Morardet et M. Tidball)

[66] "La dynamique des négociations internationales environnementales : cas de l'engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation" par AULONG Stéphanie, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I septembre 2001, Montpellier, 81 p.

[67] "Les justifications économiques de la responsabilité environnementale : le cas du Livre Blanc de la Commission Européenne", par ZANNI, Alberto M., mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I octobre 2000, Montpellier, 97 p

[68] "Etude sur la décentralisation de politiques environnementales, la négociation et la médiation environnementale dans le contexte de l'application de la directive Habitats sur un site Natura 2000" par BOURIN Sarah, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I septembre 2000, 116 p.

[69] "Les échanges agricoles dans la perspective d'une zone de libre-échange Union européenne- pays méditerranéens » par ISSAOUI Raouf, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I, septembre 2000, 98 pages

[70] "Changement et continuité des techniques viticoles au Brésil" par CUSCO Frédéric, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I, octobre 1999, 87 p. + annexes (co-encadrement avec P. Byé)

[71] "Emergence de la politique rurale européenne et son impact sur les adaptations et les orientations stratégiques des organisations agricoles en France : le cas des coopératives d'utilisation du matériel agricole", par CIOLOS Dacian, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I, octobre 1997, 98 p. + annexes.

[72] "La notion d'efficience dans les orientations des politiques agricoles : le cas des céréales et des oléagineux en Inde", par DAUDE Colin, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I septembre 1997, 93 p. + annexes.

[73] "Modes de coordination et stratégies des acteurs dans le contexte de la réforme du secteur rizicole au Burkina Faso" par KI-ZERBO Béatrice, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I, septembre 1996, 67 pages (co-encadrement avec J. Egg)

[74] "L'enjeu céréalier dans la régulation globale de l'économie tunisienne" par LOUAFI Sélim, mémoire DEA EDAAR Ensam-Montpellier I, septembre 1996, 97 pages (co-encadrement avec L. Tubiana)